

Le journal des Marchés Publics

Public Contracts Journal



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

SANTE PUBLIQUE

03

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

01

EDUCATION

02

TRANSPORT

04

ADMINISTRATION

51

ECONOMIE

17

RURAL

02

GOVERNANCE PUBLIQUE

01

N° 2639

8 Septembre 2022

8 September 2022

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél. (*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres) (*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1

Reference	012/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°012/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

2

Reference	ADDITIF N°024/C/DG/CM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 024/C/DG/CM PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRESLE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SCDP/MAÎTRE D'OUVRAGE PORTE À LA CONNAISSANCE DES CANDIDATS AUX APPELS D'OFFRES CI-APRÈS : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°OUVERT N°025/AONO/DG/DTEC/ SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 18 AOÛT 2022 RELATIF À LA MISE EN CONFORMITÉ DU POSTE DE DÉCHARGEMENT JET A1 DU DÉPÔT SCDP DE NGAOUNDÉRE,,LE RESTE SANS CHANGEMENT. /-
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

3

Reference	002/2022/D/MINEPIA/MIDEPECAM/2022 Lire
Titre/objet	DECISION N°002/2022/D/MINEPIA/MIDEPECAM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 002/AONO/MINEPIA/ MIDECAM/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS DES AQUACULTEURS DANS LE CADRE DE L'IMPORT -SUBSTITUTION
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

4

Reference	013/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°013/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

5

Reference	015/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°015/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference	024/C/DG/CM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 024/C/DG/CM PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRESLE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SCDP/MAÎTRE D'OUVRAGE PORTE À LA CONNAISSANCE DES CANDIDATS AUX APPELS D'OFFRES CI-APRÈS : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/DG/DQSE/CIPM-SCDP/2022 DU 18 AOÛT 2022 RELATIF AUX PRESTATIONS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES ACCÈS DE LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DES DÉPÔTS PÉTROLIERS (SCDP) ;QUE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES INITIALEMENT PRÉVUE LE JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022 EST REPORTÉE AU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022.LE RESTE SANS CHANGEMENT. /-
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

7	Reference	012/DG /TRADEX/CIPM /22 Lire
	Titre/objet	DECISION N°012/DG /TRADEX/CIPM/22 DU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 19 JUILLET 2022, RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION D'HYDROCARBURES ET ÉLECTRIQUES DES STATIONS-SERVICE DE TRADEX S.A.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

8	Reference	0817-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT Lire
	Titre/objet	DECISION N° 0817-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°21/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LE REPROFILAGE DE LA PISTE D'ATTERRISSAGE EN TERRE DE L'AÉROPORT DE BERTOUA.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

9	Reference	12/DA/CAD2/CIPM/ST/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE N°12/DA/CAD2/CIPM/ST/2022 RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE N°12/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU 26/07/2022 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE CONGO I (BATIMENT A ABRITANT LA MATERNITE ET LA PEDIATRIE)FINANCEMENT : BIPIMPUTATION:
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

10	Reference	014/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°014/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

11	Reference	07984/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA Lire
	Titre/objet	DECISION N°07984/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 06/09/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°074/22/AONO/SDCC/CIPM DU 22/06/2022 POUR LA REALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA MISE EN PLACE D'UN DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES (DUE) A LA SODECOTON .
	Nature de prestation	Prestation Intellectuelle
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

12

Reference	010/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°010/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRACTUEUX
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

13

Reference	016/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°016/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRACTUEUX
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

14

Reference	1 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 22/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

15

Reference	11/DA/CAD2/CIPM/ST/2022 Lire
Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE N°11/DA/CAD2/CIPM/ST/2022 RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE N°11/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU 26/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE CONGOFINANCEMENT : BIPIMPUTATION :
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

16

Reference	011/DG /TRADEX/CIPM /22 Lire
Titre/objet	DECISION N°011/DG /TRADEX/CIPM /22 DU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 18 JUILLET 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET À L'INSTALLATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

17

Reference	N°032/22/D/ CAY 1er/SG/ SFMP/BMP Lire
Titre/objet	DÉCISION N°032/22/D/ CAY 1ER/SG/ SFMP/BMP PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

18

Reference [027/DA/DG/CM-SCDP/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°027/DA/DG/CM-SCDP/2022

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

19

Reference [COMMUNIQUE 0](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 1ER, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

20

Reference [016/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°016/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/DCIC-MKOICIPM/2022 DU 22/07/2022, POUR LES EQUIPEMENTS EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO AT DES CENTRES DE SANTE INTEGRE (CSI) DE DIBONGO AT OLOMBE, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

21

Reference [004/DM/CIPM/C.NGWEI/SG](#) [Lire](#)

Titre/objet ECISION MUNICIPALE N°004/DM/CIPM/C.NGWEI/SG PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

22

Reference [011/DM/RL/DSM/C.MKO/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°011/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

23

Reference [003/C/CM NGWEI/SG du 22/08/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°003/C/CM NGWEI/SG DU 22/08/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°02/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ FORAGES ÉQUIPÉS DE PMH DANS LES LOCALITÉS DE SOLOPA, EP LEP LIKUNG, BOOMABONG, DINGOMBI ET EP SONG NDONG, DE L'ARRONDISSEMENT DE NGWEI, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

24

Reference [003/DM/CIPM/C.NGWEI/SG](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°003/DM/CIPM/C.NGWEI/SG PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

25

Reference [07981/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°07981/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 06/09/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°19/22/DCO/SDCC/CIPM DU 02/08/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE MATERIELS DE PLOMBERIE A LA SODECOTON.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

26

Reference [001/D/MINEPIA/MIDEPECAM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISCN N°001/D/MINEPIA/MIDEPECAM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001/AONO/MINEPIA/ MIDECAM/CIPM/2022 DU 29/07/2022 POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS DE.PECHEURS DANS LE CADRE DE L'IMPORT -SUBSTITUTION

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

27

Reference [274/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP /](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/FODECC/CSPM/2022 DU 12 JUILLET 2022 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE BAIE DE STOCKAGE DE MINIMUM 4 TERRA AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

28

Reference [276/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP /](#) [Lire](#)

Titre/objet 276/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 07 SEPTEMBRE 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/FODECC/CSPM/2022 DU 08 JUILLET 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'AGENCEMENT AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

29

Reference [01](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N° 01 A APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° N°019/AONO/CRTV/CIPM/2022 DU 08/08/2022 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE PRODUCTION POUR L'INSTITUT DE FORMATION ET DE CONSERVATION DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL (IFCPA), EXERCICE

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

30	Reference	N°024 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°024/DU/29/08/2022 RELATIF AU DOSSIER DE COTATION N°002/DC/CAY1ER/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR L'APPUI EN APPREILLAGE AUX POPULATIONS VULNERABLES DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1ER EN PROCEDURE D'URGENCE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

31	Reference	013/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°013/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°003/ADC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE PONGO-SONGO À MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL ;
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

32	Reference	031/D/HGD/DG/DT/SMP/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°031/D/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°027/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 01 AOÛT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TOILETTES ET DES CHAMBRES D'HOSPITALISATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

33	Reference	013/DG/TRADEX/CIPM /22 du Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°013/DG/TRADEX/CIPM /22 DU _ PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 20 JUILLET 2022, RELATIF À L'ACQUISITION DES UNIFORMES PROFESSIONNELS DU PERSONNEL DE STATIONS-SERVICE POUR LE COMPTE DE TRADEX S.A.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

34	Reference	07997/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM Lire
	Titre/objet	DECISION N°07997/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 06/09/2022 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDE RELATIVES A LA DEMANDE DE COTATION N°17/22/DCO/SDCC/CIPM DU 22/07/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE CONSOMMABLES POUR LE CONDITIONNEMENT DU DIAMAOR A LA SODECOTON
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

35	Reference	21/D/FEICOM/DG Lire
	Titre/objet	POUR LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE PAR LE FEICOM AU TITRE DES EXERCICES 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

36

Reference [009/DM/RL/DSM/C.MKO/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°009/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

37

Reference [012/DG/TRADEX/CIPM /22](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°012/DG/TRADEX/CIPM /22 DU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 19 JUILLET 2022, RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION D'HYDROCARBURES ET ÉLECTRIQUES DES STATIONS-SERVICE DE TRADEX SA

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

38

Reference [002/C/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°002/C/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE CARPEL D'OFFRE N°002/AONO/MINEPIA/ MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 1ER AOUT 2022, RELATIF A L'ACQUISITION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS DES AQUACULTEURS DANS LE CADRE DE L'IMPORTSUBSTITUTION

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

39

Reference [010/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°010/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/ADC/C-MKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS EN MATÉRIEL MÉDICAL DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE DIBONGO ET OLOMBÉ, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

40

Reference [014/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°014/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) À MOUANKO, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

41

Reference [012/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°012/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/ADC/C-MKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRE (CSI) DE DIBONGO ET OLOMBE, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

42	Reference	015/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°015/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/ADC/C-MKOICIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRE (CSI) DE DIBONGO ET OLOMBE, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

43	Reference	013/DG/TRADEX/CIPM /22 du Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°013/DG/TRADEX/CIPM /22 DU _ PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 20 JUILLET 2022, RELATIF À L'ACQUISITION DES UNIFORMES PROFESSIONNELS DU PERSONNEL DE STATIONS-SERVICE POUR LE COMPTE DE TRADEX S.A.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

44	Reference	1866-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUEN° 1866-22/ADC/DG/DG.M/DG.MTPORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 21/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LE REPROFILAGE DE LA PISTE D'ATERRISSAGE EN TERRE DE L'AÉROPORT DE BERTOUA.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

45	Reference	016/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2022 DU 06/09/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2022 DU 06/09/2022 POUR LA FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ONDULEURS REGULATEURS A L'HOPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET DE L'HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA - EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	03-10-2022

46	Reference	004/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/08/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/08/2022 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION DE 20 BOUTIQUES AU MARCHE PK16, COMMUNE DE NGWEI, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT: BIP MINDEVEL EXERCISE 2022,
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	26-09-2022

47	Reference	010/AONO/CNCC/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CNCC/CIPM/2022 DU 08 SEPTEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR DANS L'IMMEUBLE SIEGE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC) EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT : BUDGET DU CNCC – EXERCICES 2022 ET SUIVANTS
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	12-10-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

48

Reference	019/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 019/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET ENTRETIEN ROUTIER FIN GOUDRON DEFOSSO - COLLEGE MATUREITE DANS LE DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2022
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	29-09-2022

49

Reference	002/AONO/CCIMA/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N° 002/AONO/CCIMA/CIPM/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES RESSOURCES PROFESSIONNELLES SUR LES METIERS DU CUIR A MAROUA - REGION DE L'EXTREME NORD.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	05-10-2022

50

Reference	012/CR/CUN/MV/CAB/SG/DT/2022 DU 01 AOUT 2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE RADION° 012/CR/CUN/MV/CAB/SG/DT/2022PORTANT ADDITIF L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT :N°012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17/06/2022RELATIF A: L' ACQUISITION DE DEUX (02) BENNES 18M3 A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NGAOUNDERE VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA(EN PROCEDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

51

Reference	018/ASMI/CUD/2022 DU 06/09/2022 Lire
Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°018/ASMI/CUD/2022 DU 06/09/2022 POUR LA PRESELECTION DES FOURNISSEURS POUR L'ACQUISITION PAR FINANCEMENT BANCAIRE DE MATERIEL ROULANT POUR LA REGIE AUTONOME DES ROUTES ET DES CONSTRUCTIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	23-09-2022

52

Reference	07/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/SCPM/CIPVI/2022 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/SCPM/CIPVI/2022DU 05/09/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN PICK-UP DOUBLE CABINE A LA COMMUNE DE GUIDER.
Nature de prestation	Fournitures
Date de cloture	26-09-2022

53

Reference	018/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°018/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE: LOT 1: D'ENTRETIEN DE LA SECTION DE ROUTE REGIONALE R0315. TRONCON : INYOUYA-NGAMBE (LONG ≈12KM) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE LOT 2: REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE (COMMUNE DE POUMA) DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, EXERCICE 2022.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	26-09-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

54

Reference	11/AONO/C-NGONG/CIPM/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/C-NGONG/CIPM/2022 DU 31 AOUT 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR PORCIN DANS LA COMMUNE DE NGONG, DEPARTEMENT DE LADENOUÉ, REGION DU NORD
Nature de prestation	Travaux
Date de cloture	30-09-2022

55

Reference	12/C/CAD2/CIPM/ST/ 2022 du 05/09/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°12/C/CAD2/CIPM/ST/ 2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°12/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU 26/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE CONGO I (BATIMENT A ABRITANT LA MATERNITE ET LA PEDIATRIE) FINANCEMENT : BIP IMPUTATION :
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

56

Reference	020/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°020/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE AVEC DISTRIBUTION A PENDIKI, ARRONDISSEMENT DE NYANON, DANS LE DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. PHASE-1 FINANCEMENT : BIP CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL –EXERCICE 2022
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	29-09-2022

57

Reference	020/AONO/K/SG/CRPM-EN-TAI/MOD/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 020/AONO/K/SG/CRPM-EN-TAI/MOD/2022 DU 19/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DE DIX (10) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES VILLAGES SUIVANTS DE LA COMMUNE DE WAZA : TOUKOUMAYA, SEMKE, TCHOLLOBA, ZIGAGUE MBOGORE, ZIGAGUE KOUKA, ZIGAGUE MZEGA, AMTALIA, TCHOUNKOU 1, OULZOUME, ZALZALE, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI REGION DE L'EXTRÊME-NORD
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	12-09-2022

58

Reference	013/DG /TRADEX/CIPM /22 Lire
Titre/objet	DECISION N°013/DG /TRADEX/CIPM /22 DU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 20 JUILLET 2022, RELATIF À L'ACQUISITION DES UNIFORMES PROFESSIONNELS DU PERSONNEL DE STATIONS-SERVICE POUR LE COMPTE DE TRADEX S.A.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

59

Reference	0005573/AONO/UDO-CIPM/2022. DU 06/09/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0005573/AONO/UDO-CIPM/2022, DU 06/09/2022. EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DU BLOC PEDAGOGIQUE R+1 A L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIES (IUT) DE L'UNIVERSITE DE DOUALA.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	04-10-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

60

Reference	011/CR/CUN/MV/CAB/SG/DT/2022 DU 11 JUIL 2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO N° 011/CR/CUN/MV/CAB/SG/DT/2022PORTANT ADDITIF L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 04/04/2022RELATIF A: L' ACQUISITION D'UNE NIVEULEUSE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NGAOUNDERE VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L' ADAMAOUA(EN PROCEDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

61

Reference	004/AONO/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 07/09/22 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 004/AONO/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER AVEC TOUS LES ACTEURS DE PECHE, DE L'AQUACULTURE ET DES INDUSTRIES HALIEUTIQUES DU LITTORALMAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR DE LA MIDEPECAMFINANCEMENT: BUDGET MIDEPECAM – EXERCICE - 2022
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	28-09-2022

62

Reference	003/AONO/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 07/09/22 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/AONO/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS D'AQUACULTEURS DANS LE CADRE DE L'IMPORT-SUBSTITUTIONMAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR DE LA MIDEPECAMFINANCEMENT: BUDGET MINEPIA – EXERCICE - 2022
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	28-09-2022

63

Reference	01/AONO/C-MAR 1er/CIPM-TR/2022 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN° 01/AONO/C-MAR 1ER/CIPM-TR/22 DU 30 AOUT 2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE ET ASSAINISSEMENT DE L'AXE CARREFOURMOSQUEE KALIAORE- CARREFOUR MOSQUEE DERRIERE FOYER DES JEUNES LOT 1 ETTRAVAUX DE GRAVILLONNAGE ECONOMIQUE DE L'AXE CARREFOUR DJABBAMA CARREFOURMOSQUEE KALIAORE (LOT 02). DANS LA COMMUNE DE MAROUA 1ER DEPARTEMENT DUDIAMARE, REGON DE L'EXTRÊME-NORD,FLNANCEMENT BIP MINDDEVEL 2022-
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	19-09-2022

64

Reference	001/C/MINEPIA/MIDEPECAM/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°001/C/MINEPIA/MIDEPECAM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001/AONO/ MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 29 JUILLET 2022 POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS DE PECHEURS DANS LE CADRE DE L'IMPORT-SUBSTITUTION
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

65	Reference	016/ASMI/CUD/DSGP/2022 DU 06/09/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°016/ASMI/CUD/DSGP/2022 DU 06/09/2022 RELATIF A LA PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES POUR LA FOURNITURE DES VEHICULES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(EN PROCÉDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	23-09-2022

66	Reference	29/AONO/ADC/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 29/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 08/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES DES POSTES DE STATIONNEMENTS B2, C7, DE L'ESPLANADE DE L'AEROGARE FRET COTE PISTE, ET DU BITUMAGE D'UNE PORTION DE LA ROUTE DHL - DOUAL'AIR – POOL PETROLIER DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	07-10-2022

67	Reference	031/C/HGD/DG/DT/SMP/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°031/C/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°027/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 01 AOÛT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TOILETTES ET DES CHAMBRES D'HOSPITALISATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

68	Reference	004/C/CM NGWEI/SG du 22/08/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°004/C/CM NGWEI/SG DU 22/08/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°03/AONO/CNIN/MO/CIPM/2022 DU 29/06/2022 EN PROCÉDURE POUR LES TRAVAUX DE : CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE À MAPAN SONG TONYE DANS LA COMMUNE DE NGWEI, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

69	Reference	03/AONO/REN/DDIA/CA-MRA1er/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/REN/DDIA/CA-MRA1ER/CIPM/2022 DU 30/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'E.P DE KATOUAL (LOT 01) ET A L'E.P BILINGUE DE DJARENGOL (LOT 02), DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 1ER ; DEPARTEMENT DU DIAMARE – REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEDUB– EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	19-09-2022

70	Reference	019/C/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 019/C/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 DU 07 SEPT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/AONO/MINRESI/CIPM/2022 DU 07 JUILLET 2022.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

71

Reference	11/C/CAD2/CIPM/ST/ 2022 du 05/09/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°11/C/CAD2/CIPM/ST/ 2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°11/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU 26/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE CONGOFINANCEMENT : BIPIMPUTATION :
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

72

Reference	008/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°008/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/ADC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) À MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

73

Reference	275/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP Lire
Titre/objet	275/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 07 SEPTEMBRE 2022PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/FODECC/ CSPM-FODECC /2022 DU 13 JUILLET 2022 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

74

Reference	008/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 Lire
Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°008/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

75

Reference	016/C/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 016/C/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 DU 07 SEPT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 004/AONO/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

76

Reference	018/C/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 018/C/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 DU 07 SEPT 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'ANALYSE DES OFFRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

77	Reference	011/DG/TRADEX/CIPM/22 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°011/DG/TRADEX/CIPM/22 DU ... PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 18 JUILLET 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET À L'INSTALLATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

78	Reference	1866-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 1866-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 21/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LE REPROFILAGE DE LA PISTE D'ATERRISSAGE EN TERRE DE L'AÉROPORT DE BERTOUA.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

79	Reference	004/AONO/CUED/DAFE/SMPA/2022 DU 07/09/2022 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CUED/DAFE/SMPA/2022 DU 07/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DES ILLUMINATIONS DES FETES DE FIN D'ANNEE 2022 DANS LA VILLE D'EDEAFINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'EDÉA EXERCICE 2022.COMPTE 221120 - AMÉNAGEMENT DES JARDINS ET PLACES PUBLIQUES
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	06-10-2022

80	Reference	009/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°009/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS EN MATÉRIEL MÉDICAL DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE DIBONGO ET OLOMBÉ, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL ;
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

81	Reference	011/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°011/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) À MOUANKO, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

82	Reference	02/AONO/C-MAROUA I ER/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/C-MAROUA I ER/CIPM/2022 DU 30/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONAL NO1 –GOYANG – KATOUAL (8,00KM), DANS LA COMMUNE DE MAROUA I ER DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP, EXERCICE 2022 AUTORISATION DE DEPENSE : IX05290 IMPUTATION : 56 36 126 01 641311 523511 861
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	19-09-2022

83	Reference	004/AONO/MINAT/REN/K22/CDPMP/DIA/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MINAT/REN/K22/CDPMP/DIA/2022 DU 17/08/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 FORAGES EQUIPES DE PMH A ZONGOYA, GAWEL, GOUDOUGOUL ET DAGAI-KOLA DANS L'ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEPAT) EXERCICE 2022 IMPUTATION : 56 94 195 05 110000 523412 337 AUTORISATION DE DEPENSE : L019758
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	13-09-2022

84	Reference	012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 07/09/22 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 07 SEPT 2022RELATIF A :A L'ACQUISITION DE DEUX BENNES F2000 64R 9-32 380 HP A LA COMMUNAUTEURBAINE DE NGAOUNDE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE)FINANCEMENT: BIP MINDEVELL EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	23-09-2022

85	Reference	003/AONR/FODECC/CSPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONR/FODECC/CSPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AVOCATS POUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC) FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC) EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	07-10-2022

86	Reference	017/ASMI/CUD/2022 DU 06/09/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°017/ASMI/CUD/2022 DU 06/09/2022 POUR LA PRESELECTION DES CONSULTANTS POUR LE CONTROLE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES, LA VERIFICATION DE LA QUALITE, L'ASSISTANCE A LA RECEPTION ET L'ASSISTANCE AU SUIVI DE LA MAINTENANCE DU MATERIEL ROULANT ET NON ROULANT ACQUIS SUR FINANCEMENT BANCAIRE POUR LA REGIE AUTONOME DES ROUTES ET DES CONSTRUCTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	23-09-2022

RESUME DES CONSULTATIONS

87

Reference	005/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/08/2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/08/2022 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS LA LOCALITE DE NDJOCKLOUMBE, COMMUNE DE NGWEI, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	08-09-2022

88

Reference	027/C/DG/CM-SCDP/2022 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°027/C/DG/CM-SCDP/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION N°011/DCE/DEXP/CIPM-SCDP/2022 DU 19 JUILLET 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIELS PORTATIFS DE METROLOGIE DES DEPOTS SCDP.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

89

Reference	011/DG/TRADEX/CIPM/22 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°011/DG/TRADEX/CIPM/22 DU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 18 JUILLET 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET À L'INSTALLATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

90

Reference	014/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 06 SEPT 2022 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 06 SEPT 2022RELATIF AUX TRAVAUX :LOT1 : CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI - CARREFOUR PRISON (EN PAVE)LOT2 : ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLEVILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE) N° FINANCEMENT IMPUTATION MONTANT LOT 1 CUN 221-150 85 000 000 LOT 2 CUN 221-150 99 000 000
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	23-09-2022

COMMUNE DE MOUANKO**DECISION MUNICIPALE N°012/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO**Autorité Contractante*Vu la Constitution,**Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;**Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;**Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;**Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;**Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**Vu l'Arrêté **N°0000223/A/MINDDEVEL** du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **EBWEA Pierre Honoré** aux fonctions de Maire de la Commune de Mouanko et des Adjointes au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;**Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;**Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;**Vu la Décision **N°002/DM/C/MKO/SG** du **21 Mai 2019** constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Mouanko ;**Vu le Procès-verbal de la séance du **31 Aout 2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;**Considérant l'Avis de Demande de Cotation National Ouvert en Procédure d'Urgence **N°00*****DECIDE :****Article 1^{er} :** L'appel d'offres ci-dessus est déclaré **infructueux**.**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**COMMUNIQUE N° 024/C/DG/CM PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRESLE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SCDP/MAÎTRE D'OUVRAGE PORTE À LA CONNAISSANCE DES
CANDIDATS AUX APPELS D'OFFRES CI-APRÈS : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°OUVERT
N°025/AONO/DG/DTEC/ SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 18 AOÛT 2022 RELATIF À LA MISE EN
CONFORMITÉ DU POSTE DE DÉCHARGEMENT JET A1 DU DÉPÔT SCDP DE NGAOUNDÉRI, LE RESTE
SANS CHANGEMENT. /-**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le 08/09/2022 à 11h00min, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 ,Poste 12060/Fax : (237) 233 40 47 96 avec la mention: « DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 18/08/2022 RELATIF A LA MISE EN CONFORMITÉ DU POSTE DE CHARGEMENT JET A1 DU DÉPÔT SCDP DE NGAOUNDÉRI.» « À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le 15/09/2022 à 11h00min, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 ,Poste 12060/Fax : (237) 233 40 47 96 avec la mention: « DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPM-SCDP/2022 DU 18/08/2022 RELATIF A LA MISE EN CONFORMITÉ DU POSTE DE CHARGEMENT JET A1 DU DÉPÔT SCDP DE NGAOUNDÉRI.» « À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le 08/09/2022 à 12h00min, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **15/09/2022 à 12h00min** , heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

DOUALA le 6 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE PÊCHE ARTISANALE ET MARITIME DU CAMEROUN

**DECISION N°002/2022/D/MINEPIA/MIDEPECAM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS
D'APPEL D'OFFRES N° 002/AONO/MINEPIA/ MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR
L'ACQUISITION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS DES
AQUACULTEURS DANS LE CADRE DE L'IMPORT -SUBSTITUTION**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME

VU la constitution

VU le décret N° 77/369 du 09 septembre 1977 portant création de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime

VU le décret N° 2012/536/PR du 15 novembre 2012 portant Nomination de Monsieur TAMBI SAMMY AKO, Directeur de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime

VU L'arrêté 00201/MINFI du 04 mai 2020 portant classification des Entreprises Publiques au Cameroun;

VU les résolutions de la 29^{ème} session ordinaire d'Administration de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime

VU La Décision N° 004/D/MINEPIA/MIDEPECAM/2020 portant création de la CIPM au sein de la MIDEPECAM

VU La Décision N°005/D/MINEPIA/MIDEPECAM/2020 portant constatation de la CIPM au sein de la MIDEPECAM

VU La correspondance N° 002/L/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 du Président de la CIPM portant proposition d'attribution

VU les nécessités de service

DECIDE

Article 1er: Le Directeur de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale (MIDEPECAM) communique : l'appel d'offre sus mentionnées est déclarée infructueux, aucun soumissionnaire n'ayant rempli les conditions du dossier d'appel d'offre (DAO).

Article 2 : les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs soumissions sous huitaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiqué partout où besoin sera.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DOCTEUR TAMBI SAMMY AKO

COMMUNE DE MOUANKO**DECISION MUNICIPALE N°013/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO**Autorité Contractante

Vu la Constitution,

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

*Vu l'Arrêté N°0000223/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **EBWEA Pierre Honoré** aux fonctions de Maire de la Commune de Mouanko et des Adjointes au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;*

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Mouanko ;

Vu le Procès-verbal de la séance du 31 Aout 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'Avis de Demande de Cotation National Ouvert en Procédure d'Urgence N°003

DECIDE :

Article 1^{er} : L'appel d'offres ci-dessus est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE MOUANKO**DECISION MUNICIPALE N°015/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO**Autorité Contractante

Vu la Constitution,

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

*Vu l'Arrêté N°0000223/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **EBWEA Pierre Honoré** aux fonctions de Maire de la Commune de Mouanko et des Adjoints au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;*

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Mouanko ;

Vu le Procès-verbal de la séance du 31 Aout 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'Avis de Demande de Cotation National Ouvert en Procédure d'Urgence N°001/ADC/C-MKO/SP/CIPM/2022 du 22/07/2022 pour les Equipements en Matériel Médical du Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Mouanko et des Centres de Santé Intégré (CSI) de Dibongo et Olombè dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral,

DECIDE :

Article 1^{er} : L'appel d'offres ci-dessus est déclaré **infructueux**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**COMMUNIQUE N° 024/C/DG/CM PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES LE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SCDP/MAÎTRE D'OUVRAGE PORTE À LA CONNAISSANCE DES
CANDIDATS AUX APPELS D'OFFRES CI-APRÈS : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°024/AONO/DG/DQSE/CIPM-SCDP/2022 DU 18 AOÛT 2022 RELATIF AUX PRESTATIONS DE
GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES ACCÈS DE LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE
DES DÉPÔTS PÉTROLIERS (SCDP) ; QUE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES INITIALEMENT
PRÉVUE LE JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022 EST REPORTÉE AU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022. LE RESTE
SANS CHANGEMENT. /-**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le 08/09/2022 à 09 h00min, heure locale à la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (+237) 233 40 54 45 Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 avec la mention : « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/DG/DQSE/SDSS/CIPM-SCDP/2022 DU 18/08/2022 RELATIF AUX PRESTATIONS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES ACCÈS DES SITES ET DÉPÔTS DE LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DES DÉPÔTS PÉTROLIERS (SCDP). « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »
	Lire plutôt Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le 15/09/2022 à 09 h00min, heure locale à la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (+237) 233 40 54 45 Poste 12060 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 avec la mention : « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/DG/DQSE/SDSS/CIPM-SCDP/2022 DU 18/08/2022 RELATIF AUX PRESTATIONS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES ACCÈS DES SITES ET DÉPÔTS DE LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DES DÉPÔTS PÉTROLIERS (SCDP). « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise. L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques aura lieu le 08/09/2022 à 10h00 min précises heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP au siège social de la SCDP à Douala. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. L'ouverture des offres financières aura lieu après l'adoption par la CIPM du rapport d'analyse des offres techniques



et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de 80 points/100.

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps.

L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques aura lieu le **15/09/2022 à 10h00 min** précises heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP au siège social de la SCDP à Douala. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières aura lieu après l'adoption par la CIPM du rapport d'analyse des offres techniques et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de 80 points/100.

DOUALA le 6 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

TRADEX S.A

DECISION N°012/DG /TRADEX/CIPM/22 DU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 19 JUILLET 2022, RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION D'HYDROCARBURES ET ÉLECTRIQUES DES STATIONS-SERVICE DE TRADEX S.A.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la Résolution n° 365/2019 du Conseil d'Administration de la société TRADEX S.A du 12 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A. ;

Vu la Résolution n°369/2019 du Conseil d'Administration de la société TRADEX S.A du 12 décembre 2019 portant désignation du Président, des Membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/TRADEX/CIPM/22 du 19 juillet 2022, relatif aux prestations de maintenance des équipements de distribution d'hydrocarbures et électriques des stations-service de TRADEX S.A. ;

Considérant le Procès-Verbal N°083/CIPM-TRADEX/2022 du 30 août 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A., relatif à l'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé ;

D E C I D E :

Article 1 : La société **SAMIN S.A. PB : 12424 Douala**, est déclarée adjudicataire des Marchés objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°012/AONO/TRADEX/CIPM/22 du 19 juillet 2022, pour les montants mensuels ci-après :

LOTS	MONTANT (FCFA HT)	MONTANT (FCFA TTC)
Lot N°1	Quatre millions trois mille (4 003 000)	Quatre millions sept cent soixante-treize mille cinq cent-soixante-dix-huit (4 773 578)
Lot N°2	Trois millions sept cent trente-cinq mille cinq cents (3 735 500)	Quatre millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent-quatre vingt-quatre (4 454 584)

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

NGONDI OWONA Alain Francis

AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 0817-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°21/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LE REPROFILAGE DE LA PISTE D'ATERRISSAGE EN TERRE DE L'AÉROPORT DE BERTOUA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu La Résolution n° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;

Vu La Résolution n° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N° 21/AONO ADC/CIPM/2022 du 12/08/2022 ;
Considérant le communiqué-radio-presse du Ministre des Transports en date du 30 août 2022.

DECIDE :

ARTICLE 1 - - Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 21/AONO/ADC/CIPM/2022 du 12/08/2022, pour le reprofilage de la piste d'atterrissage en terre de l'Aéroport de Bertoua, est annulé.

ARTICLE 2 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2E (NEW-BELL)

DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE N°12/DA/CAD2/CIPM/ST/2022 RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE N°12/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU 26/07/2022 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE CONGO I (BATIMENT A ABRITANT LA MATERNITE ET LA PEDIATRIE)FINANCEMENT : BIPIMPUTATION:

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2eme, MAITRE D'OUVRAGE

Vu le decret n° 2001/048 du 23 fevrier 2001 portant creation, organisation et fonctionnement de l'Agence de Regulation des Marches Publics (ARMP) ; Vu le decret no 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marches Publics ; Vu le decret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministere des Marches Publics ; Vu le decret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et completant certaines dispositions du decret N°2001/048 du 23 fevrier 2001 portant creation, organisation et fonctionnement de l'Agence de Regulation des Marches Publics ; Vu le decret N°2013/271 du 05 aout 2013 modifiant et completant certaines dispositions du decret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant creation, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation de Marches Publics ; Vu l'arrete N°033 CAB/PM du 13 fevrier 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Generales applicable aux marches de travaux publics, de fournitures et de services passes au nom de l'Etat et des etablissements publics nationaux non soumis aux lois et usages du commerce ; Vu l'arrete N°006/A/MINMAP/SG/DAJ du 17/04/2013 portant creation des Commissions Internes de Passation des Marches Publics aupres de certaines Communes d'Arrondissement des villes de Yaounde et Douala ; Vu l'arrete conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant le montant des indemnites de session des Presidents, Membres et Secretaires des Commissions de Passation des Marches, des Presidents, Membres et Rapporteurs des Sous- commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnites forfaitaires allouees aux personnels du MINMAP impliquees dans la passation, le suivi et le controle des Marches publics ; Vu la Decision N°0265/D/MINMAP/SG/DAJ/ du 19/11/2013 constatant la composition des Commissions internes des Marches aupres de certaines Commune d'Arrondissement ; Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Decembre 2005 relative au code des Marches publics ; Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des *les regissant la passation, (l'execution et le controle des Marches Publics ; Vu la circulaire N°002/CAB/PM du 31janvier 2011 relative a (amelioration de la performance du systeme des Marches Publics ; Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 precisant les modalites de gestions des changements des conditions economiques des Marches Publics ; Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative a la passation et au controle de (l'execution des Marches Publics ; Considerant la proposition d'attribution de la CIPM aupres de la Commune d'Arrondissement de Douala 2^eMe,

DECIDE

Article 1^{er} : LES TRAVAUX DE REHABILITATION AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE CONGO I (BATIMENT A ABRITANT LA MATERNITE ET LA PEDIATRIE), objet de (l'Appel d'Offres National Ouvert en procedure d'urgence N°12/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU **26/07/2022** est attribue a l'entreprise :

LA BARRIERE SERVICE SARL,
BP : 12 423 Douala
Tel. : (237) 6 99 81 35 44

Article 2: Le montant de la prestation est evalue a la Somme de **Dix Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Cinq Mille Sept Cent Quatre (19 985 704) francs CFA TTC** soit **Seize Millions Sept Cent Cinquante Neuf Mille Cinq Cents (16 759 500) francs CFA HTVA** ; Financement : **BIP**

Article 3 : Le delai d'execution est de **Soixante (60) Jours** et court a compter de la date de notification de l'ordre de service de dernarrage des travaux.

Article 4 : La presente decision sera enregistree, publiee suivant la procedure d'urgence et communique partout ou besoin sera.a. /- /-

DOUALA le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

FAMPOU Denise

COMMUNE DE MOUANKO**DECISION MUNICIPALE N°014/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO**Autorité Contractante

Vu la Constitution,

Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

*Vu l'Arrêté N°0000223/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **EBWEA Pierre Honoré** aux fonctions de Maire de la Commune de Mouanko et des Adjointes au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;*

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;

Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Mouanko ;

Vu le Procès-verbal de la séance du 31 Aout 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'Avis de Demande de Cotation National Ouvert en Procédure d'Urgence

N°002/A**DECIDE :**

Article 1^{er} : L'appel d'offres ci-dessus est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

DECISION N°07984/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 06/09/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°074/22/AONO/SDCC/CIPM DU 22/06/2022 POUR LA REALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA MISE EN PLACE D'UN DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES (DUE) A LA SODECOTON .

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu La Loi N°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques;

Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur General de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil de la SODECOTON;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°074/22/AONO/SDCC/CIPM du 22/06/2022 pour la réalisation de la cartographie des risques professionnels et la mise en place d'un document unique d'évaluation des risques (DUER) à la SODECOTON;

Considérant La Lettre N°096/22/SDCC/CIPM du 26 Août 2022 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

DECIDE :

Article 1er : La Société ci-après est retenue comme adjudicataire de la lettre- Commande relative à la consultation susmentionnée :

LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	GEST SARL B.P: 33906 Yaoundé	59 234 456	180 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

GAROUA le 6 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOHAMADOU BAYERO

COMMUNE DE MOUANKO**DECISION MUNICIPALE N°010/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO**Autorité Contractante*Vu la Constitution,**Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;**Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;**Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;**Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;**Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**Vu l'Arrêté **N°0000223/A/MINDDEVEL** du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **EBWEA Pierre Honoré** aux fonctions de Maire de la Commune de Mouanko et des Adjoints au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;**Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;**Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;**Vu la Décision **N°002/DM/C/MKO/SG** du **21 Mai 2019** constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Mouanko ;**Vu le Procès-verbal de la séance du **31 Aout 2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;**Considérant l'Avis de Demande de Cotation National Ouvert en Procédure d'Urgence **N°00*****DECIDE :****Article 1^{er} :** L'appel d'offres ci-dessus est déclaré **infructueux**.**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE MOUANKO**DECISION MUNICIPALE N°016/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO**Autorité Contractante*Vu la Constitution,**Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;**Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;**Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;**Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;**Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**Vu l'Arrêté **N°0000223/A/MINDDEVEL** du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **EBWEA Pierre Honoré** aux fonctions de Maire de la Commune de Mouanko et des Adjoints au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;**Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;**Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;**Vu la Décision **N°002/DM/C/MKO/SG** du **21 Mai 2019** constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Mouanko ;**Vu le Procès-verbal de la séance du **31 Aout 2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;**Considérant l'Avis de Demande de Cotation National Ouvert en Procédure d'Urgence **N°00*****DECIDE :****Article 1^{er}** : L'appel d'offres ci-dessus est déclaré **infructueux**.**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 22/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique : Les dispositions de l'appel d'offres suscité sont modifiées ainsi qu'il suit : <u>PIECE N° 6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (NOUVEAU)</u>

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2E (NEW-BELL)

**DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE N°11/DA/CAD2/CIPM/ST/2022 RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE N°11/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU 26/07/2022 POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE
CONGOFINANCEMENT : BIPIMPUTATION :**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2eme, MAITRE D'OUVRAGE

Vu le decret n° 2001/048 du 23 fevrier 2001 portant creation, organisation et fonctionnement de l'Agence de Regulation des Marches Publics (ARMP) ;

Vu le decret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marches Publics ;

Vu le decret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministere des Marches Publics ;

Vu le decret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et completant certaines dispositions du decret N°2001/048 du 23 fevrier 2001 portant creation, organisation et fonctionnement de l'Agence de Regulation des Marches Publics ;

Vu le decret N°2013/271 du 05 aout 2013 modifiant et completant certaines dispositions du decret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant creation, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation de Marches Publics ;

Vu l'arrete N°033 CAB/PM du 13 fevrier 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Generales applicable aux marches de travaux publics, de fournitures et de services passes au nom de l'Etat et des etablissements publics nationaux non soumis aux lois et usages du commerce ;

Vu l'arrete N°006/A/MINMAP/SG/DAJ du 17/04/2013 portant creation des Commissions Internes de Passation des Marches Publics aupres de certaines Communes d'Arrondissement des villes de Yaounde et Douala ;

Vu l'arrete conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant le montant des indemnites de session des Presidents, Membres et Secretaires des Commissions de Passation des Marches, des Presidents, Membres et Rapporteurs des Sous- commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnites forfaitaires allouees aux personnels du MINMAP impliquees dans la passation, le suivi et le controle des Marches publics ;

Vu la Decision N°0265/D/MINMAP/SG/DAJ/ du 19/11/2013 constatant la composition des Commissions internes des Marches aupres de certaines Commune d'Arrondissement ;

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Decembre 2005 relative au code des Marches publics ;

Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des *les regissant la passation, (l'execution et le controle des Marches Publics ;

Vu la circulaire N°002/CAB/PM du 31janvier 2011 relative a l'amelioration de la performance du systeme des Marches Publics ;

Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 precisant les modalites de gestions des changements des conditions economiques des Marches Publics ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative a la passation et au controle de l'execution des Marches Publics ;

Considerant la proposition d'attribution de la CIPM aupres de la Commune d'Arrondissement de Douala 2eme,

DECIDE**Article 1^{er} : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AU CENTRE MEDICAL**

D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE CONGO, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en procedure d'urgence N°11/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU **26/07/2022** est attribue a l'entreprise :

**ETS DSJ,
BP : 13 346 Douala
Tel. : (237) 6 98 74 77 04**

Article2: Le montant de la prestation est evalue a la Somme de **Vingt Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Mille Cent Quatre Vingt Trois (29 990 183) francs CFA TTC** soit **Vingt Cinq Millions Cent Quarante Neuf Mille (25 149 000) francs CFA HTVA** ; Financement : **BIP**

Article 3 : Le delai d'execution est de **Soixante (60) Jours** et court a compter de la date de notification de l'ordre de service de dernarrage des travaux.

Article 4: La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.a. /-

TRADEX S.A

DECISION N°011/DG /TRADEX/CIPM /22 DU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 18 JUILLET 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET À L'INSTALLATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la Résolution n° 365/2019 du Conseil d'Administration de la société TRADEX S.A du 12 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A. ;

Vu la Résolution n°369/2019 du Conseil d'Administration de la société TRADEX S.A du 12 décembre 2019 portant désignation du Président, des Membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/TRADEX/CIPM/22 du 18 juillet 2022, relatif à la fourniture et à l'installation des groupes électrogènes dans certaines stations-service TRADEX ;

Considérant le Procès-Verbal N°082/CIPM-TRADEX/2022 du 30 août 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A., relatif à l'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé ;

D E C I D E :

Article 1 : La société dont le nom suit est déclarée adjudicataire du Marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/TRADEX/CIPM/22 du 18 juillet 2022, pour le montant ci-après :

ENTREPRISE	MONTANT (FCFA HT)	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI D'EXECUTION
Systèmes & Applications Electroniques (S.A.E.) BP : 1731 Douala	Quatre-vingt-seize millions trois cent deux mille (96 302 000)	Cent quatorze millions huit cent quarante mille cent-trente-cinq (114 840 135)	Quatre-vingt-dix-neuf (99) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

NGONDI OWONA Alain Francis

COMMUNE DE YAOUNDE I**DÉCISION N°032/22/D/ CAY 1ER/SG/ SFMP/BMP PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé N° 0021726 de la session N° 048 du 01/08/2022 et N° 00021732 de la session N° 052 du 01/09/2022 ;

Et conformément aux dispositions de **l'article 101** du Code des Marchés Publics.

DECIDE:

Article 1^{er}: la lettre commande objet de la demande de cotation N°002 /DC/CAY1^{er}/CIPM/2022 DU 01/08/2022 pour l'appui en appareillage aux populations vulnérables dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, en procédure d'urgence est attribuée à **Ets EYEBSON'S & FILS**, TEL : 675898880 représenté par Monsieur **EYEBE Jean**, Directeur Général pour un montant **TTC FCFA de 4 995 383** (quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-trois).

Délai d'exécution des travaux: 1 (un) mois.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°027/DA/DG/CM-SCDP/2022

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur General de la Societe Camerounaise des Depots Petroliers (SCDP)/Maitre d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut general des Entreprises publiques ;

Vu la loi N°2021/026 du 16 decembre 2021 portant Loi des Finances de la Republique du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;

Vu le decret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les regles communes applicables aux marches des entreprises publiques ;

Vu la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 decembre 2021 portant instructions relatives a l'execution des Lois de Finances, au suivi et au controle de l'execution du

Budget de l'Etat et des autres Entites Publiques pour l'Exercice 2022 ;

Vu la Resolution n° 08/16 du 08 fevrier 2019 fixant les prestations et ou achats a passer par la procedure des Marches Adaptes ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises n°011/DCE/DG/DTEXP/CIPM-SCDP/2022 du 19 juillet 2022 relatif a la fourniture de materiels portatifs de metrologie des depots

SCDP ;

Considerant le rapport du Comite ad hoc chargé de l'analyse des offres ;

DECIDE :

Article 1 : L'etablissement ci-apres est designe adjudicataire du marche relatif a la fourniture de materiels portatifs de metrologie des depOts SCDP.

Adjudicataire	Montant TTC (en F CFA)	Delai d'execution
ETS GRACE DIVINE B.P: 6 107 Yaounde-CAMEROUN Tel: 677 56 /696 13 16 20	59 535 562	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2: Le Directeur General desdits etablissements est prie de se presenter a la Direction Generale de la SCDP (Cellule des Marches) pour recevoir notification de la presente decision ainsi que du projet de Marche y relatif.

DOUALA le 7 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE YAOUNDE I

COMMUNIQUE LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1ER, MAÎTRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Les résultats de la demande de cotation N°002 /DC/CAY1^{er}/CIPM/2022 DU 01/08/2022 pour l'appui en appareillage aux populations vulnérables dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, en procédure d'urgence, sont rendus publics ainsi qu'il suit :

Soumissionnaires	EYEBSON'S & FILS
Examen offre administrative	CONFORME
Examen offre technique et Financière	Montant FCFA TTC : 4 995 383
Délai de livraison	1 MOIS
Résultats	Qualifié

Décision d'attribution: la lettre commande est attribuée à l'Ets **EYEBSON'S & FILS**

L'attributaire, Ets **EYEBSON'S & FILS**, TEL : 675898880 représenté par Monsieur **EYEBE Jean**, Directeur Général, est par conséquent invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, pour l'établissement de ladite lettre commande.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera

YAOUNDE le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNE DE MOUANKO

COMMUNIQUE N°016/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/DCIC-MKOICIPM/2022 DU 22/07/2022, POUR LES EQUIPEMENTS EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO AT DES CENTRES DE SANTE INTEGRE (CS!) DE DIBONGO AT OLOMBE, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO***Autorité Contractante Communiqué :*

Par Par Décision N016/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 du 05/09/2022 L'Avis de Demande de Cotation ci-dessus vise est declare **infructueux**, au vu du resultat du Proces-Verbal de la session du **31/08/2022** de la Commission Interne de Passation des Marches de la Commune de Mouanko ci-dessous :

Soumissionnaire	Offre	Offre	Offre	Observations
	Administrative	Technique	Financiere	
ETS SYDVA	Conforme	05/10 des Sous criteres evalues	RAS	Eliminer pour obtention d'une note technique inferieure a la note technique requise (07/10)

*MOUANKO le 5 Septembre 2022**Le MAIRE***EBWEA PIERRE HONORÉ**

COMMUNE DE NGWEI**ECISION MUNICIPALE N°004/DM/CIPM/C.NGWEI/SG PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE
COMMANDE**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI, AUTORITE CONTRACTANTE**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2021 ;

Vu le Décret n° 77/203 du 29 juin 1977, déterminant les communes et leur ressort territorial, et ses modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N° 1212/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 3 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2007/11 du 21 avril 2007, portant création de la Commune de Ngwei ;

Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019;

Vu le Décret n°2019/536 du 07 octobre 2019, portant nomination de M. Cyrille Yvan ABONDO aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu l'Arrêté n° 00152/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la commune de Ngwei ; modifié et complété par l'arrêté n° 000387/A/ MINDDEVEL/DCTD du 27 Avril 2020, constatant l'élection de Monsieur

HAGBE Mathieu, Maire de la Commune de Ngwei à l'issue de la session extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 03 Avril 2020 dans la Commune de Ngwei ;

Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu Décision N°13/D/CIPM/C.NGWEI/SG/2019 portant constatation la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngwei

Vu le procès-verbal de la session du 17/08/2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de Ngwei ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°03/AONO/CNYN/MO/CIPM/2022 du 29/06/2022 en procédure Pour les travaux de : construction d'une mini centrale solaire à Mapan Song Tonye dans la Commune de Ngwei, Département De la Sanaga-Maritime, Région Du Littoral,

Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1er ENOCAM B.P 4818 DLA, Tel : 697 856 705 est déclarée adjudicataire de la lettre commande objet de l'offre susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Montant de la lettre commande : **49 954 421 (Quarante-neuf millions neuf cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt et un francs CFA) Toutes Taxes Comprises.**
- Délai de livraison : **Quatre (04) mois calendaires**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout ou besoin

NGWEI le 22 Aout 2022

Le MAIRE

HAGBE Mathieu

COMMUNE DE MOUANKO**DECISION MUNICIPALE N°011/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 DÉCLARANT L'AVIS DE DEMANDE COTATION INFRUCTUEUX**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO**Autorité Contractante*Vu la Constitution,**Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;**Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;**Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;**Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;**Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**Vu l'Arrêté N°0000223/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **EBWEA Pierre Honoré** aux fonctions de Maire de la Commune de Mouanko et des Adjointes au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;**Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;**Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;**Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Mouanko ;**Vu le Procès-verbal de la séance du 31 Aout 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;**Considérant l'Avis de Demande de Cotation National Ouvert en Procédure d'Urgence***N°002/A****DECIDE :****Article 1^{er}** : L'appel d'offres ci-dessus est déclaré infructueux.**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE NGWEI

COMMUNIQUE N°003/C/CM NGWEI/SG DU 22/08/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°02/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ FORAGES ÉQUIPÉS DE PMH DANS LES LOCALITÉS DE SOLOPA, EP LEP LIKUNG, BOOMABONG, DINGOMBI ET EP SONG NDONG, DE L'ARRONDISSEMENT DE NGWEI, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI**

Communiquer :

Par décision Municipale N°003/C/CM NGWEI/SG du **22/08/2022** **ETS LA ROSIERE B.P 79 EDEA. Tel : 699 795 869/633 046 869 N° Contribuable : P016100369527 M N° Registre de Commerce RC-1704 du 22/08/2008/EDEA** a été retenue comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à la demande de cotation suscitée, au vu du résultat du procès-verbal de la session du **17 Août 2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, ci-dessous :

Soumissionnaire	Offre administrative	Offre Technique	Offre Financière Montant TTC	Décision
ETS LA ROSIERE	Conforme	Délai 04 mois 80% de critères valides (80 % exigés par le DAO)	42 450 000	Adjudicataire
STE GLOBAL SERVICE AND TRADE SARL	Conforme	Délai 04 mois 73,33% de critères valides (80 % exigés par le DAO)	42 000 000	ELIMINEE note technique Inferieure a 80% exigée par le D AO

L'adjudicataire est invité à se présenter dans un délai de cinq (05) jours après publication du présent communiqué, à la Commune de Ngwei pour notification de la décision d'attribution et du projet de lettre-Commande.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été admis est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine à la Commune de Ngwei, sous peine de destruction.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour l'Etablissement **ETS LA ROSIERE**.

NGWEI le 22 Aout 2022

Le MAIRE

HAGBE Mathieu

COMMUNE DE NGWEI**DECISION MUNICIPALE N°003/DM/CIPM/C.NGWEI/SG PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE
COMMANDE**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI, AUTORITE CONTRACTANTE**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2021 ;

Vu le Décret n° 77/203 du 29 juin 1977, déterminant les communes et leur ressort territorial, et ses modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N° 1212/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 3 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2007/11 du 21 avril 2007, portant création de la Commune de Ngwei ;

Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019;

Vu le Décret n°2019/536 du 07 octobre 2019, portant nomination de M. Cyrille Yvan ABONDO aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ;

Vu l'Arrêté n° 00152/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la commune de Ngwei ; modifié et complété par l'arrêté n° 000387/A/ MINDDEVEL/DCTD du 27 Avril 2020, constatant l'élection de Monsieur

HAGBE Mathieu, Maire de la Commune de Ngwei à l'issue de la session extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 03 Avril 2020 dans la Commune de Ngwei ;

Vu l'Arrêté N°000371/A/IVIINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu Décision N°13/D/CIPM/C.NGWEI/SG/2019 portant constatation la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngwei

Vu le procès-verbal de la session du 17/08/2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de Ngwei ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°02/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/06/2022 Pour les travaux de construction de cinq forages équipés de PMH dans les localités de Solopa, EP Lep likung, Boomabong, Dingombi et EP Song Ndong, de l'Arrondissement de Ngwei, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral,

Considérant les nécessités de services

DECIDE :

Article 1er ETS LA ROSIERE B.P 79 EDEA. Tel : 699 795 869/633 046 869 est déclarée adjudicataire de la lettre commande objet de l'offre susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Montant de la lettre commande : **42 450 000 (Quarante-deux millions quatre cent cinquante mille francs CFA)**
Toutes Taxes Comprises.
- Délai de livraison : **Quatre (04) mois calendaires**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout ou besoin

NGWEI le 22 Aout 2022

Le MAIRE

HAGBE Mathieu

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

DECISION N°07981/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 06/09/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°19/22/DCO/SDCC/CIPM DU 02/08/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE MATERIELS DE PLOMBERIE A LA SODECOTON.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'Acte unifié OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;

Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil de la SODECOTON ;

Considérant: Le Dossier de Demande de Cotation N°19/22/DCO/SDCC/CIPM du 02/08/2022 pour la fourniture d'un lot de matériels de plomberie à la SODECOTON ;

Considérant: La Lettre N°097/22/SDCC/CIPM du 26 Août 2022 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

DECIDE :

Article 1er : La Société ci-après est retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée :

LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	GLOBAL SAFETY B.P: 9617 Douala	15 266 385	60 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

GAROUA le 6 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOHAMADOU BAYERO

MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE PÊCHE ARTISANALE ET MARITIME DU CAMEROUN

**DECISCN N°001/D/MINEPIA/MIDEPECAM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS
D'APPEL D'OFFRES N° 001/AONO/MINEPIA/ MIDECAM/CIPM/2022 DU 29/07/2022 POUR L'ACQUISITION
DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS DE.PECHEURS DANS LE CADRE
DE L'IMPORT -SUBSTITUTION**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME

VU la constitution

VU le décret N° 77/369 du 09 septembre 1977 portant création de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime

VU le décret N° 2012/536/PR du 15 novembre 2012 portant Nomination de Monsieur TAMBI SAMMY AKO, Directeur de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime

VU L'arrêté 00201/MINFI du 04 mai 2020 portant classification des Entreprises Publiques au Cameroun;

VU les résolutions de la 29ème session ordinaire d'Administration de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime

VU La Décision N° 004/D/MINEPIA/MIDEPECAM2020 portant création de la CIPM au sein de la MIDEPECAM

VU La Décision N°005/D/MINEPIA/MIDEPECAM/2020 portant constatation de la CIPM au sein de la MIDEPECAM

VU La correspondance N° 001/L/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 du Président de la CIPM portant proposition d'attribution

VU les nécessités de service

DECIDE

Article 1er: L'ETABUSSEMENT IMIYEV CORPORATION SARL a été déclaré adjudicataire de l'avis d'Appel d'Offres N°001/AONO/MINEPIA/ MIDECAM/CIPM/2022 DU 29/07/2022 pour l'acquisition des matériels et équipements au profit des groupements de pêcheurs dans le cadre de l'import -substitution pour un montant de **FCFA 43 943 625 TTC** et d'un délai d'exécution de **un (01) mois**.

Article 2 : les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs soumissions sous huitaine. Passé ce ces offres seront détruites.

DOUALA le 7 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DOCTEUR TAMBI SAMMY AKO

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/FODECC/CSPM/2022 DU 12 JUILLET 2022 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE BAIE DE STOCKAGE DE MINIMUM 4 TERRA AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

VU la Constitution du Cameroun ;

VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU la Loi n° 2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;

VU la Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 modifiée et complétée par l'Ordonnance N° 2022/001 du 02 juin 2022 ;

VU le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret N° 2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;

VU le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;

VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;

VU L'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 002/AONO/FODECC/CSPM/2022 du 12 juillet 2022 la fourniture et l'installation d'une baie de stockage au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC). ;
Considérant la proposition d'attribution objet de la correspondance N°/L/FODECC/CSPM/P/S/2022 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC en date du ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les prestations, objet de la L'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 002/AONO/FODECC/CSPM/2022 du 12 juillet 2022 la fourniture et l'installation d'une baie de stockage au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) sus visé sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuées aux ETS GREENPOWA, B.P. : 20247 Yaoundé - Cameroun
Tél./Fax : 693 00 66 49, pour un montant TTC Francs CFA : 24 604 256 (vingt-quatre millions six cent quatre mille deux cent cinquante-six) pour une période d'exécution de cinquante-cinq (55) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le MAITRE D'OUVRAGE

NENGUE SAMUEL DONATIEN

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**276/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 07 SEPTEMBRE 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ
OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002/AONO/FODECC/CSPM/2022 DU 08 JUILLET 2022 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT ET D'AGENCEMENT AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET
CAFE (FODECC)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

VU la Constitution du Cameroun ;

VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU la Loi n° 2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;

VU la Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 modifiée et complétée par l'Ordonnance N° 2022/001 du 02 juin 2022 ;

VU le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret N° 2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;

VU le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;

VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;

VU L'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 001/AONO/FODECC/CSPM/2022 du 08 juillet 2022 pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'agencement des bureaux au FODECC à Yaoundé et à Douala ;

Considérant la proposition d'attribution objet de la correspondance N°/L/FODECC/CSPM/P/S/2022 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC en date du ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les prestations, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert sus visé sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuées aux ETS HICO, BP : 14 858 Yaoundé - Cameroun, TEL : 242 04 40 22 / 699 35 28 26 pour un montant TTC Francs CFA : 24 785 894 (vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze) pour un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le MAITRE D'OUVRAGE

NENGUE SAMUEL DONATIEN

CAMEROON RADIO AND TELEVISION

**ADDITIF N° 01 A APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° N°019/AONO/CRTV/CIPM/2022 DU 08/08/2022
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE PRODUCTION POUR L'INSTITUT DE FORMATION ET DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL (IFCPA), EXERCICE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés 9^e étage porte 911, au plus tard le 13/09/2022. à 12 heures, heure locale, et devra porter la mention : Appel d'Offres National Ouvert N° 019/AONO/CRTV/CIPM/2022 du ...08/08/2022 Pour l'acquisition du matériel de production pour l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la CRTV - Exercice 2022 "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"
	Lire plutot Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés 9^e étage porte 911, au plus tard le 20/09/2022. à 12 heures, heure locale, et devra porter la mention : Appel d'Offres National Ouvert N° 019/AONO/CRTV/CIPM/2022 du ...08/08/2022 Pour l'acquisition du matériel de production pour l'Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel de la CRTV - Exercice 2022 "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"
2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu en un temps le 13/09/2022 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.
	Lire plutot L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu en un temps le 20/09/2022 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDONGO CHARLES

COMMUNE DE YAOUNDE I

ADDITIF N°024/DU/29/08/2022 RELATIF AU DOSSIER DE COTATION N°002/DC/CAY1ER/CIPM/2022 DU 01/08/2022 POUR L'APPUI EN APPREILLAGE AUX POPULATIONS VULNERABLES DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1ER EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1er au Service financier et des Marchés Publics, sis au Nouveau Centre Administratif d'Etoudi au plus tard le 08/09/2022 à 13 Heures heure locale. <u>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</u> N°017/AONO/CAY1er/CIPM/2022 DU20/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RUE 5818 A MANGUIER EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT LE RESTE SANS CHANGEMENT
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1er au Service financier et des Marchés Publics, sis au Nouveau Centre Administratif d'Etoudi au plus tard le 15/09/2022 à 13 Heures heure locale.

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le MAIRE

ABOUNA Jean-Marie

COMMUNE DE MOUANKO

COMMUNIQUE N°013/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°003/ADC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE PONGO-SONGO À MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL ;

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO***Autorité Contractante Communiqué :*

Par Décision N° 013/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 du 05/09/2022 L'Avis de Demande de Cotation ci-dessus visé est déclaré **infructueux**, au vu du résultat du Procès-Verbal de la session du **31/08/2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ci-dessous

Soumissionnaire	Offre Administrative	Offre Technique	Offre Financière	Observations
ETS EFUETCAM	Non-Conforme	RAS	RAS	Le soumissionnaire n'a pas conformé ses pièces surtout sa domiciliation bancaire non régularisée d'où son élimination

*MOUANKO le 5 Septembre 2022**Le MAIRE***EBWEA PIERRE HONORÉ**

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°031/D/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°027/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 01 AOÛT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TOILETTES ET DES CHAMBRES D'HOSPITALISATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

Vu La Constitution.

Vu La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.

Vu La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun.

Vu La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Vu La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022.

Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

Vu Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Vu Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Vu La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.

Vu La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2022.

Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'Application du code des Marchés Publics.

Vu L'appel d'offres national ouvert N°027/AONO/HGD/CIPM/2022 du 01 Août 2022.

Vu La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 16 Juin 2022 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	OPRAH CREATIVE	105 772 031	Trois (03) mois

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 6 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

TRADEX S.A

COMMUNIQUE N°013/DG/TRADEX/CIPM /22 DU _ PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 20 JUILLET 2022, RELATIF À L'ACQUISITION DES UNIFORMES PROFESSIONNELS DU PERSONNEL DE STATIONS-SERVICE POUR LE COMPTE DE TRADEX S.A.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

le Directeur Général de TRADEX S.A. communique :

La société **COCIC SARL BP : 5 321 Douala** , est déclarée adjudicataire du Marché objet de l'Appel d'Offres susmentionné comme suit :

MONTANT	MONTANT	DELAI D'EXECUTION
(FCFA HT)	(FCFA TTC)	
Dix-sept millions quarante-six mille (17 046 000)	Vingt millions trois cent vingt-sept mille trois cent cinquante-cinq (20 327 355)	Soixante (60) jours

Il l'invite par conséquent à prendre l'attache du Maître d'Ouvrage pour la finalisation du Marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, sont invités à passer retirer leurs offres auprès du secrétariat de la Cellule des Marchés (CMA) de TRADEX S.A., à l'adresse ci-après dans un délai maximum de quinze jours, faute de quoi celles-ci seront détruites :

Secrétariat de la CMA-TRADEX.

B.P: 1468 Bonanjo Douala-Cameroun

Tél. 233 43 63 75 / 233 43 63 76

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour les entreprises soumissionnaires non retenues, ayant participé à l'Appel d'Offres susvisé.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGONDI OWONA Alain Francis

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

DECISION N°07997/22/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/HM DU 06/09/2022 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDE RELATIVES A LA DEMANDE DE COTATION N°17/22/DCO/SDCC/CIPM DU 22/07/2022 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE CONSOMMABLES POUR LE CONDITIONNEMENT DU DIAMAOR A LA SODECOTON

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'Acte uniforme GHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;

Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil d'Administration de la SODECOTON ;

Considérant: Le Dossier de Demande de Cotation N°17/22/DCO/SDCC/CIPM du 22/07/2022 pour la fourniture de deux (02) lots de consommables pour le conditionnement du Diamor à la SODECOTON ;

Considérant: La Lettre Réf. 093/22/SDCC/CIPM du 26 Août 2022 du Président de la CIPM de la SODECOTON ;

DECIDE :

Article 1er : Les Sociétés ci-après sont retenues comme adjudicataires des lettres-commande relatives à la consultation susmentionnée :

LOTS	SOUSSIONNAIRE	MONTANT FCFA	TTC	EN	DELAI D'EXECUTION
1	CECOTRAM B.P. 13117 Douala	50 085 000			90 jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations
2	HORIZON PHYTO B.P. 2131 Douala	23 778 450			

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

GAROUA le 6 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOHAMADOU BAYERO

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**POUR LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE PAR LE FEICOM AU TITRE DES
EXERCICES 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale ;

VU le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE** Directeur Général du FEICOM ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/FEICOM/CIPM-CCCM-SPI/2022 du 07 avril 2022 en procédure d'urgence pour la souscription de la police automobile par le FEICOM au titre des exercices 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.

D E C I D E :

Article 1er : La Société **CHANAS ASSURANCES S.A, B.P : 109 Douala-Cameroun, Tél. : (237) 233 42 14 74/679 803 983/699 302 713**, est déclarée adjudicataire du Dossier d'Appel d'Offres cité supra, pour un montant TTC de cent quatre-vingt-dix millions cinq cent mille (190 500 000) francs CFA et pour un délai d'exécution de trente-six (36) mois avec une tranche ferme de douze (12) mois et deux tranches conditionnelles de douze (12) mois chacune à compter de la date de notification de l'ordre de service .

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 5 Septembre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

AKOA Philippe Camille

COMMUNE DE MOUANKO**DECISION MUNICIPALE N°009/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE
COMMANDE**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO**Autorité Contractante*Vu la Constitution,**Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;**Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;**Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;**Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;**Vu le Décret N°20181366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**Vu l'Arrêté N°0000223IAIMINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **EBWEA Pierre Honore** aux fonctions de Maire de la Commune de Mouanko et des Adjoints au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;**Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;**Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;**Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mouanko ;**Vu le Procès-verbal de la séance du 31 Août 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;**Considérant la Demande de Cotation National Ouvert en Procédure d'Urgence N°001/DC/C?****MOUANKOICIPM12022 du 22/07/2022** pour l'Équipement en Matériel Médical du Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Mouanko et des Centres de Santé Intégrés (CSI) de Dibongo et Olombe dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral,***DECIDE :**

Article 1er : **WERSTERN INFORMATIQUE** est déclarée adjudicataire de la Lettre — Commande relative à la Demande de Cotation susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit : Montant des Lettres commande

Lot1 : Treize Millions Cent quatre Vingt Mille Quatre cents Vingt Cinq (13.180.425) francs CFA Toutes Taxes Comprises
Délai d'exécution : Trente (30) jours calendaires.

Lott : Six Millions Neuf Cents trente neuf mille sept cent cinquante (6.939.750) francs CFA Toutes Taxes Comprises
Débi d'exécution : Trente (30) Jours calendaires

Lot3 : Six Millions Neuf Cents trente-neuf mille sept cent cinquante (6.939.750) francs CFA Toutes Taxes Comprises
Dalai d'exécution : Trente (30) Jours calendaires

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. I.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

TRADEX S.A

COMMUNIQUE N°012/DG/TRADEX/CIPM /22 DU _ PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 19 JUILLET 2022, RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION D'HYDROCARBURES ET ÉLECTRIQUES DES STATIONS-SERVICE DE TRADEX SA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

le Directeur Général de TRADEX S.A. communique :

La société **SAMIN S.A. PB : 12424 Douala**, est déclarée adjudicataire des Marchés objet de l'Appel d'Offres susmentionné comme suit :

LOTS	MONTANT (FCFA HT)	MONTANT (FCFA TTC)
Lot N°1	Quatre millions trois mille (4 003 000)	Quatre millions sept cent soixante-treize mille cinq cent-soixante-dix-huit (4 773 578)
Lot N°2	Trois millions sept cent trente-cinq mille cinq cents (3 735 500)	Quatre millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent-quatre vingt-quatre (4 454 584)

Il l'invite par conséquent à prendre l'attache du Maître d'Ouvrage pour la finalisation des Marchés correspondants. Par ailleurs, les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, sont invités à passer retirer leurs offres auprès du secrétariat de la Cellule des Marchés (CMA) de TRADEX S.A., à l'adresse ci-après dans un délai maximum de quinze jours, faute de quoi celles-ci seront détruites :

Secrétariat de la CMA-TRADEX.

B.P: 1468 Bonanjo Douala-Cameroun

Tél. 233 43 63 75 / 233 43 63 76

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour les entreprises soumissionnaires non retenues, ayant participé à l'Appel d'Offres susvisé.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

NGONDI OWONA Alain Francis

MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE PÊCHE ARTISANALE ET MARITIME DU CAMEROUN

COMMUNIQUE N°002/C/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE
CARPEL D'OFFRE N°002/AONO/MINEPIA/ MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 1ER AOUT 2022, RELATIF A
(ACQUISITION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS DES
AQUACULTEURS DANS LE CADRE DE L'IMPORT SUBSTITUTION

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE ET MARITIME, « MAITRE
D'OUVRAGE »

COMMUNIQUE :

L'Appel d'offre susmentionnée est déclarée **infructueux**, aucun soumissionnaire n'ayant rempli les conditions du
Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Les Entreprises soumissionnaires sont par conséquent priées de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine de
publication du présent communiqué, au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime
(MIDEPECAM) Douala, Secrétariat du Directeur (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés
Publics) CIPM, sis au quartier Mboppi.

DOUALA le 7 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DOCTEUR TAMBI SAMMY AKO

COMMUNE DE MOUANKO

COMMUNIQUE N°010/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/ADC/C-MKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS EN MATÉRIEL MÉDICAL DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE DIBONGO ET OLOMBÈ, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante Communiqué :

Par **DECISION N° 010/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 du 05/09/2022** L'Avis de Demande de Cotation ci-dessus visée est déclaré **infructueux**, au vu du résultat du Procès-Verbal de la session du **31/08/2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ci-dessous :

Soumissionnaire	Offre Administrative	Offre Technique	Offre Financière	Observations
TRUMANS MEDICAL SARL	Conforme	10/10 des Sous critères évalués	Lot 1 Montant TTC 14.975.000 Délais d'exécution 30 jours	Éliminé pour évaluation la plus disante (HT) et ne remplissant pas les capacités financières requises
			Lot2 Montant TTC 7.999.0000 Délais d'exécution 30 jours	
			Lot2 Montant TTC 7.999.0000 Délais d'exécution 30 jours	

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE MOUANKO

COMMUNIQUE N°014/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) À MOUANKO, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO***Autorité Contractante Communiqué :*

Par **DECISION N° 014/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 du 05/09/2022** La Demande de Cotation ci-dessus visée est déclarée **infructueuse**, au vu du résultat du Procès-Verbal de la session du **31/08/2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ci-dessous :

Soumissionnaire	Offre Administrative	Offre Technique	Offre Financière	Observations
EFUETCAM SARL	Non-Conforme	RAS	RAS	Éliminé pour dossier administratif non conforme car il n'a pas régularisé sa domiciliation bancaire et il tombe sous le coup du critère éliminatoire pour absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif dans un délai de 48h après l'ouverture des plis.

*MOUANKO le 5 Septembre 2022**Le MAIRE***EBWEA PIERRE HONORÉ**

COMMUNE DE MOUANKO

COMMUNIQUE N°012/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/ADC/C-MKOICIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRE (CSI) DE DIBONGO ET OLOMBE, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO***Autorite Contractante Communiqué :*

Par **DECISION N°012/DM/RUDSM/C.MKO/2022 du 05/09/2022**, L'Avis Demande de Cotation ci-dessus visée est déclaré **infructueux**, au vu du résultat du Procès-Verbal de la session du **31/08/2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ci-dessous :

Soumissionnaire	Offre	Offre	Offre	Observations
	Administrative	Technique	Financiere	
INTERNATIONAL PARTNERSHIP COMPAGNY	Conforme	06/10 des Sous criteres evalues	RAS	Eliminer pour obtention d'une note technique inferieure a la note technique requise (07/10)

*MOUANKO le 5 Septembre 2022**Le MAIRE***EBWEA PIERRE HONORÉ**

COMMUNE DE MOUANKO

COMMUNIQUE N°015/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/ADC/C-MKOICIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRE (CS!) DE DIBONGO ET OLOMBE, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO***Autorite Contractante Communiqué :*

Par **DECISION N°015/DM/RUDSM/C.MK0/2022 du 05/09/2022** L'Avis de Demande de Cotation ci-dessus visée est déclaré **infructueux**, au vu du résultat du Procès-Verbal de la session du **31/08/2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ci-dessous :

Soumissionnaire	Offre	Offre	Offre	Observations
	Administrative	Technique	Financiere	
NANOU	Conforme	06/10 des Sous criteres Ovalues	RAS	Eliminer pour obtention d'une note technique inferieure à la note technique requise (07/10) en plus elimine pour fausse declaration (References)

*MOUANKO le 5 Septembre 2022**Le MAIRE***EBWEA PIERRE HONORÉ**

TRADEX S.A

COMMUNIQUE N°013/DG/TRADEX/CIPM /22 DU _ PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 20 JUILLET 2022, RELATIF À L'ACQUISITION DES UNIFORMES PROFESSIONNELS DU PERSONNEL DE STATIONS-SERVICE POUR LE COMPTE DE TRADEX S.A.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

le Directeur Général de TRADEX S.A. communique :

La société **COCIC SARL BP : 5 321 Douala** , est déclarée adjudicataire du Marché objet de l'Appel d'Offres susmentionné comme suit :

MONTANT	MONTANT	DELAI D'EXECUTION
(FCFA HT)	(FCFA TTC)	
Dix-sept millions quarante-six mille (17 046 000)	Vingt millions trois cent vingt-sept mille trois cent cinquante-cinq (20 327 355)	Soixante (60) jours

Il l'invite par conséquent à prendre l'attache du Maître d'Ouvrage pour la finalisation du Marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, sont invités à passer retirer leurs offres auprès du secrétariat de la Cellule des Marchés (CMA) de TRADEX S.A., à l'adresse ci-après dans un délai maximum de quinze jours, faute de quoi celles-ci seront détruites :

Secrétariat de la CMA-TRADEX.

B.P: 1468 Bonanjo Douala-Cameroun

Tél. 233 43 63 75 / 233 43 63 76

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour les entreprises soumissionnaires non retenues, ayant participé à l'Appel d'Offres susvisé.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGONDI OWONA Alain Francis

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUEN° 1866-22/ADC/DG/DG.M/DG.MTPORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 21/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LE REPROFILAGE DE LA PISTE D'ATERRISSAGE EN TERRE DE L'AÉROPORT DE BERTOUA.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :
Par **Décision N° 0817-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT** du 07 Septembre 2022, le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 21/AONO/ADC/ CIPM/2022 du 12/08/2022, pour le reprofilage de la piste d'atterrissage en terre de l'Aéroport de Bertoua, est annulé.

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°016/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2022 DU 06/09/2022 POUR LA FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN
SERVICE DES ONDULEURS REGULATEURS A L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE
DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET DE L'HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE
DOUALA - EXERCICE 2022**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la Fourniture, installation et mise en service des onduleurs régulateurs à l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres consistent en la Fourniture, installation et mise en service des onduleurs régulateurs dont la nature est indiquée dans le Descriptif de la Fourniture.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel tout taxe comprise de la fourniture à l'issue des études est de : **quinze millions (15 000 000) FCFA**. Ce montant sera supporté par la ligne budgétaire **N° 202252610730067222701** de l'HGOPED

4. Allotissement

La fourniture est répartie en un **(01) lot unique**

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises installées au Cameroun.

6. Financement

Les livraisons, objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget de L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire : **N° 202252610730067222701**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED) Sis à Yassa, BP 43 Douala, Tél. / Fax : (237) 233 504 300 / 233 504 309, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés Publics de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED) Sis à Yassa, BP 43 Douala, Tél. / Fax : (237) 233 504 300 / 233 504 309, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **quinze mille (15 000) FCFA** au Compte CAS – ARMP n° 33 59 88 00001-89 ouvert à cet effet par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences BICEC des chefs-lieux des Régions du Cameroun aux heures ouvrables tous les jours ouvrables au service des marchés.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme tels, accompagnées du modèle de soumission signé, seront déposées contre récépissé au Service des Marchés de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED) au plus tard le **03/10/2022 à 12 heures précises** sous enveloppe fermée, scellée et cachetée, adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°016/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2022 DU06/09/2022POUR LA FOURNITURE INSTALLATION ET MISE EN
SERVICE DES ONDULATEURS REGULATEURS A L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE
DOUALA.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison est de **quarante-cinq (45) jours** dès la notification de l'ordre de service de commencer les livraisons.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission par lot établie par une banque de première catégorie ou par une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et dont le montant est fixé à **trois cent mille (300 000) FCFA**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non-conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le DAO et délivrée par une Banque de premier catégorie ou Assurances agréée par le Ministère en Charge des Finances, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres:

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°016/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2022 DU 06/09/2022 POUR LA FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN
SERVICE DES ONDULEURS REGULATEURS A L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE
DOUALA.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des offres (administratives, techniques et financières) aura lieu le **03/10/2022 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala dans la Salle des Réunions de L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Pour la comparaison des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Critères éliminatoires

- Absence de caution de soumission à l'ouverture ;
- Fausse déclaration ou falsification de document ;
- Absence d'une des pièces du dossier administratif 48h après l'ouverture ;
- Descriptif des fournitures non signé, non paraphé, non daté et cacheté à la dernière page ;
- CCAP non paraphé à chaque page et non daté, non cacheté, non signé à la dernière page ;
- Le DQE non paraphé, non signé, non daté et non cacheté, à la dernière page
- Nombre de oui inférieur à 3 sur 4

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

Critères	Nbre de OUI
Présentation de l'offre	01
Délai de livraison	01
Le service après-vente	02
TOTAL	04

15. Attribution

L'évaluation se fera d'abord sur les critères éliminatoires et ensuite sur les critères essentiels. Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres, disposant des capacités Techniques et financières requises pour exécuter les services de façon satisfaisante, totalisant au moins 3 OUI sur 4 et dont l'offre a été évaluée la moins-disant en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED) Sis à Yassa, BP 43 Douala, Tél. / Fax : (237) 233 504 300 / 233 504 309

DOUALA le 6 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PR. MBOUDOU Emile

COMMUNE DE NGWEI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
 N°004/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/08/2022 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET
 CONSTRUCTION DE 20 BOUTIQUES AU MARCHE PK16, COMMUNE DE NGWEI, DEPARTEMENT DE LA
 SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT: BIP MINDDEVEL EXERCISE 2022,**

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
 56 27 64433 523311

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de NGWEI, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de NGWEI, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION DE 20 BOUTIQUES AU MARCHE PK16, COMMUNE DE NGWEI, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL,

2. Consistance des prestations

DE 20 BOUTIQUES AU MARCHE PK16, COMMUNE DE NGWEI, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME. REGION DU LITTORAL.

LOT	Nature de la prestation	Localité	Arrondissement	Administration bénéficiaire
Unique	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION DE 20 BOUTIQUES AU MARCHE PK16,	PK 16	NGWEI	Commune de NGWEI

Ceux-ci sont constitués essentiellement des travaux du gros œuvre et ceux du second œuvre, composés des natures et quantités décrites dans le cadre du devis quantitatif et estimatif, comprenant notamment, les rubriques ci-après :

- TRAVAUX PREPARATOIRES ; TERRASSEMENTS ;
- FONDATIONS ;
- MAÇONNERIE - ELEVATION ;
- COUVERTURE-CIAPENTE - PLÂTRERIE ; MENUISERIE MÉTALLIQUE/BOIS/MÉSAISSERIE ;
- ÉLECTRICITÉ ;
- PLOMBERIE ET SANITAIRES
- PEINTURE ;
- VRD - RECORDIERS-ASPECTS SOCIO ENVIRONNEMENTAUX ET ÉQUIPEMENT

3. Participation et origine

La participation à la présente consultation est réservée aux Entreprises de droit Camerounais jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2022 du MINDDEVEL, en Ressources transférées, suivant le tableau ci-après :

LOT	Nature de la prestation	Montant	Imputation Budgétaire
-----	-------------------------	---------	-----------------------

Unique	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION DE 20 BOUTIQUES AU MARCHE PK16,	50 000 000 FCFA	56 27 64433 523311
--------	---	-----------------	-----------------------

5. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat du secrétaire général à la Commune de Ngwei, B.P : 266 Edéa, Tél : (237) 690 548 657/697 613 977 dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Ngwei, B.P : 266 EDEA, Tél : (237) 694 963 978 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **soixante-cinq mille (65 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Ngwei.

7. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** (dont un original et six copies marqués comme tels), devra parvenir au secrétariat du secrétaire général de la Commune de Ngwei, au plus tard le **26/09/2022 à 11 heures** et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°004/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/08/2022**

**POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION DE 20 BOUTIQUES AU MARCHE PK16, COMMUNE
DE NGWEI, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
(A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).**

8. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution prévue par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces Administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un **montant de 2%** du coût prévisionnel du marché Toutes Taxes Comprises soit **un million (1 000 000) Francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au – delà de la date originale de validité des offres.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces Administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remise sous pli scellé.

Les plis visés portant uniquement le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres sont adressés au Maître d'Ouvrage. Ils ne doivent donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Les pièces du Dossier Administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou une autorité Administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu à **26/09/2022 à 12 heures** précises dans la salle des actes de l'hôtel de ville de la Commune de Ngwei par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngwei.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. Critères d'évaluation**CRITERES ELIMINATOIRES**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence de la caution de soumission dans les pièces Administratives ;
- Dossier non produit en Sept (07) exemplaires ;

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années et non appartenance à la liste des entreprises défaillantes.
- Le non-respect d'au moins 22/27 soit 81,48% des sous critères des critères essentiels
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU ;
- Absence ou la non-conformité de toute autre pièce du dossier administratif dans un délai de 48 heures après l'ouverture des plis.

CRITERES ESSENTIELS

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur

N°	Désignation
1	Personnel d'encadrement
2	La disponibilité du matériel
3	Les références de l'entreprise
4	L'organisation et la compréhension du projet
5	La présentation des offres

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire ayant présenté une offre administrative conforme, techniquement éligible et présentant une offre financière évaluée la moins- disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt de celles-ci.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du secrétaire général de la Commune de Ngwei, B.P : 266 Edéa, Tél : (237) 690 548 657/697 613 977 dès publication du présent avis.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : **673 20 57 25 ou 69937 07 48.**

NGWEI le 29 Aout 2022

Le MAIRE

HAGBE Mathieu

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CNCC/CIPM/2022 DU 08 SEPTEMBRE 2022
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR DANS L'IMMEUBLE SIEGE DU CONSEIL
NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC) EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT :
BUDGET DU CNCC – EXERCICES 2022 ET SUIVANTS**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
221 119

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert **la fourniture et l'installation d'un ascenseur à l'immeuble siège du CNCC** en un seul lot.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres comprennent Les prestations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- L'acquisition, le transport, la manutention, la livraison et la mise en service d'un ascenseur ;
- Les travaux de génie civil relatifs à la construction de l'ensemble.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **120 000 000 (Cent vingt millions) francs CFA.**

4. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant des capacités, compétences et expertise avérées dans le domaine.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés entièrement par le budget du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC), exercice 2022 et suivant.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH., Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, aux heures ouvrables, **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH., Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17, dès publication du présent Avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **105 000 (Cent cinq mille) FCFA**, effectué dans le compte n° 335 98800001-89 CAS-ARMP domicilié à la BICEC.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées à la Direction Générale du Conseil National des Chargeurs du Cameroun, au plus tard le **12 Octobre 2022 à 12 heures** précises, et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**N°010/AONO/CNCC/CIPM/2022 DU 08 SEPTEMBRE 2022****POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR DANS L'IMMEUBLE SIEGE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)****« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »****10. Delai de Livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution de la prestation, objet du présent appel d'offres est de : **Sept (07) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **2 400 000 (Deux millions quatre cent mille) Francs CFA** ;

Ce cautionnement provisoire doit être délivré par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, et d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt desdites offres. Toutefois, les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement, soit un chèque certifié, soit un chèque banque, soit une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Toute offre non produite en sept (07) exemplaires (un original et six copies), incomplète, non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres ou ne respectant pas les modèles des pièces du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les publications relatives à cet appel d'offres seront faites concomitamment au Journal Des Marchés de l'ARMP (JDM).

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières se fera le **12 Octobre 2022, à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNCC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires:

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Offre administrative incomplète au terme d'un délai éventuel accordé ;
- Offre technique incomplète ;
- Absence d'une fiche technique ;
- Omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence d'une référence dans l'installation d'un ascenseur dans un bâtiment (joindre justificatif) ;
- Non respect des caractéristiques minimales ci-après sur la fiche technique :
 - Type moteur : GEARLESS dernière génération ;
 - Charge : 1000Kg-13 personnes minimum ;
 - Options : Manœuvre pompiers standard et Eclairage secours ;
- Note technique inférieure à 10 oui sur 12.

Principaux critères de qualification

Ils concernent les points suivants :

Présentation de l'offre : **3 (oui/non)** ;

Chiffre d'Affaires: **1 (oui/non)** ;

Personnel clé du projet : **4 (oui/non)** ;

Note méthodologique, Visite des lieux et Planning de chantier: **4 (oui/non)**.

Le non-respect d'au moins **dix (10) critères sur les douze (12)** entraîne l'élimination de l'offre.

La notation se fera selon le mode binaire (oui ou non).

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la moins disante et dont l'offre technique sera jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 019/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET ENTRETIEN ROUTIER FIN GOUDRON DEFOSSO - COLLEGE MATURITE DANS LE DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du Conseil Régional du Littoral de l'exercice 2022, le Président du Conseil Régional du Littoral lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation et entretien routier fin goudron DEFOSSO - COLLEGE MATURITE dans le département du Wouri, Région du LITTORAL

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les tâches prévues au cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Quinze millions (15 000 000) Francs CFA.**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Conseil Régional du Littoral (BIP), exercice 2022 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire :221110

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à au Conseil Régional du Littoral.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, dès publication du présent avis, sur présentation de l'Original de la Quittance de versement d'une somme non remboursable de **Vingt-cinq mille (25 000) francs FCFA** dans le compte **n° 33598800001-89** intitulé **"Compte Spécial CAS-ARMP"** ouvert dans toutes les **Agences BICEC**. Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles et une (01) version numérique devrait parvenir à au Conseil Régional du Littoral sous pli fermé au plus tard le **29 SEPTEMBRE 2022 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 019/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET ENTRETIEN ROUTIER FIN GOUDRON DEFOSSO - COLLEGE
MATURITE DANS LE DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL.
. Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de Trois (03) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **Trois Cent mille (300 000) Francs CFA** ; et valable pendant cent vingt (120) jours.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **29 SEPTEMBRE 2022 à 12 heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de passation des marchés du Conseil Régional du Littoral, dans la salle de réunion au Conseil Régional du Littoral. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'une pièce administrative non complétée 48h après dépouillement ;
- Offre Financière incomplète pour absence de :
 - ? Lettre de soumission ;
 - ? D'un prix unitaire quantifier ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
- Offre financière inférieur à 85% du budget prévisionnel ;
- Absence d'un BPU non conforme ;
- Absence d'un sous-détail des prix ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- Offre Technique incomplète pour absence de :
 - ? La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par l'ARMP/MINMAP ;
- Note inférieure à 20/24.

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Le personnel d'encadrement (08 rubriques) oui/non
- La disponibilité du matériel (04 rubriques) oui/non
- Les références de l'entreprise (03 rubriques) oui/non
- L'organisation et la compréhension du projet (04 rubriques) oui/non
- La présentation des offres (03 rubriques) oui/non

Le non-respect d'au moins 20/24 rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (hors taxes) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Conseil Régional du Littoral.

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

DOUALA le 7 Septembre 2022

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CHAMBRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT

**AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N° 002/AONO/CCIMA/CIPM/2022 RELATIF AUX
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES RESSOURCES PROFESSIONNELLES SUR LES
METIERS DU CUIR A MAROUA - REGION DE L'EXTREME NORD.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
22 10 21

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) du Cameroun lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de construction du Centre des Ressources Professionnelles sur les métiers du cuir à Maroua - Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Le présent appel d'offres porte sur les travaux ci-après :

construction d'un bloc administratif constitué de 7 bureaux avec un secrétariat et trois toilettes sur une superficie d'environ 136 m² ;

construction d'un bloc technique constitué des espaces ci-dessous :

- *un atelier équipé de formation pratique en tannerie et teinture + bureau Chef tannerie ;*
- *un atelier équipé de formation pratique en maroquinerie + bureau Chef maroquinerie ;*
- *un atelier équipé de formation pratique en cordonnerie + bureau Chef cordonnerie ;*
- *un atelier de finition des objets en cuir et conditionnement + Chef maintenance ;*
- *un magasin de stockage des produits finis.*

construction d'une salle de formation qui fera aussi office de salle de conférence, un hall d'exposition et des toilettes le tout sur 150 m² :

- *une salle de formation théorique pouvant servir de salle de conférence avec écran de projection et des possibilités de division avec des panneaux mobiles ;*
- *un espace d'exposition ;*
- *un centre multimédia ;*
- *des toilettes et des vestiaires.*

l'aménagement d'une cour qui occupera 514 m² et qui servira d'espace pour :

- *une grande cour principale qui donnera accès à l'arrière du bâtiment pour la livraison des matières premières ;*
- *un espace pour le forage et le château d'eau ;*
- *un espace pour le groupe électrogène et le parking pour véhicule ;*

construction d'une barrière tout autour du bâtiment.

3. Cout Prévisionnel

Le coût toutes taxes comprises des travaux objet du présent Appel d'Offres est de F CFA 335 333 982 (trois cent trente-cinq millions trois cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) francs dont une tranche ferme de FCFA 99 958 928 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux) en 2022 et une tranche conditionnelle de FCFA 235 375 054 (deux cent trente-cinq millions trois cent soixante-quinze mille cinquante-quatre) francs.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans le génie civil BTP et aménagements divers.

5. Financement

Le coût toutes taxes comprises des travaux objet du présent Appel d'Offres est de F CFA 335 333 982 (trois cent trente-cinq millions trois cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) francs dont une tranche ferme de FCFA 99 958 928 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux) en 2022 et une tranche conditionnelle de FCFA 235 375 054 (deux cent trente-cinq millions trois cent soixante-quinze mille cinquante-quatre) francs financé par le budget d'investissement de la CCIMA, exercice 2022 et l'appui MINEPAT

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés à BONANJO – DOUALA, Tél : 233 42 68 55 et à la Délégation Régionale de l'Extrême-Nord à Maroua de la CCIMA.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Cellule des Marchés et à la Délégation Régionale de l'Extrême-Nord à Maroua dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **F CFA 200 000 (deux cent mille)**, payable au Compte d'Affectation Spéciale de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (CAS – ARMP), numéro 335988, ouvert dans les livres de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) par l'ARMP.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, sis à Bonanjo, tél : 233 42 68 55 – fax : 233 42 55 96 au plus tard, le **05/10/2022** à **12 heures** précises et devra porter la mention :

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO)

**N° 002/AONO/CCIMA/CIPM/2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES
RESSOURCES PROFESSIONNELLES SUR LES METIERS DU CUIR A MAROUA - REGION DE
L'EXTREME-NORD.**

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux ne saurait excéder douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un établissement de crédit agréé par la COBAC et le MINFI et dont le montant est fixé à **F CFA 6 700 000 F CFA (six millions sept cent mille) francs**.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice.

Toute offre non-conforme aux prescriptions des présents Avis et Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable et automatiquement rejetée sans aucun recours. Les motifs de rejet concernent notamment :

- l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement de crédit agréé par le MINFI et la COBAC ;
- le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture en une seule phase des offres administratives, techniques et financières aura lieu dans la salle des réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics sise à l'immeuble abritant le Centre de Gestion Agréé de la CCIMA le **05/10/2022** dès **13 heures** par ladite Commission.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Pièces administratives :

- absence d'une pièce du dossier administratif ;
- fausses déclarations et/ou pièces falsifiées ;
- exclusion du soumissionnaire de la liste de la commande publique par l'ARMP ;
- absence ou non-conformité de l'une des pièces administratives exigées après 48 h ;
- absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;

Offre technique :

- note technique inférieure à 12 OUI sur 16 des critères essentiels ;
- absence du CCAP paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page.

Offre financière :

- absence d'un prix unitaire quantifié ;
- absence du Détail Quantitatif et Estimatif ;
- absence d'un sous-détail d'un prix unitaire pourtant quantifié dans le DQE.

Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur cinq (5) critères ci-dessous définis :

<i>Expérience du personnel d'encadrement et disponibilité</i>	<i>oui/non</i>
<i>Capacité financière exigée du soumissionnaire</i>	<i>oui/non</i>
<i>Références et expériences du soumissionnaire dans des travaux similaires</i>	<i>oui/non</i>
<i>Disponibilité du matériel et des équipements essentiels</i>	<i>oui/non</i>
<i>Compréhension méthodologique et planning des travaux</i>	<i>oui/non</i>
<i>Plan QHSE</i>	<i>oui/non</i>

Pour être éligible à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et avoir une note au moins égale à 75 % des critères dits essentiels

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Cellule des Marchés de la CCIMA, sise à l'immeuble siège à BONANJO – DOUALA, Tél : 233 42 68 55.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 – 699 37 07 48.

DOUALA le 25 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

EKEN Christophe

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

COMMUNIQUE RADION° 012/CR/CUN/MV/CAB/SG/DT/2022PORTANT ADDITIF L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT :N°012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 17/06/2022RELATIF A: L' ACQUISITION DE DEUX (02) BENNES 18M3 A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NGAOUNDERE VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA(EN PROCÉDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Ngaoundéré, Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance du public en général et des soumissionnaires en particulier que, la procédure concernant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert **cité ci-dessus est provisoirement annulé pour une date ultérieure.**

Le Maire de la Ville compte sur la bonne compréhension de chacun.

NGAOUNDERE le 1 Aout 2022

Le MAIRE

SALIHOU

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°018/ASMI/CUD/2022 DU 06/09/2022 POUR LA PRESELECTION DES FOURNISSEURS POUR L'ACQUISITION PAR FINANCEMENT BANCAIRE DE MATERIEL ROULANT POUR LA REGIE AUTONOME DES ROUTES ET DES CONSTRUCTIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

1- Pour restructurer l'organisation de la régie exercée par la CUD dans le domaine des travaux routiers, d'assainissement et d'éclairage public d'une part et, corriger les dysfonctionnements et les lacunes observés dans la réalisation des chantiers routiers et autres dans la Ville de Douala, exécutés par la régie de la CUD, le Maire de la Ville, par Arrêté Municipal n° 032/AM/CUD/CAB-MAIRE/2021 du 17 Mai 2021, a procédé à la création d'une Régie Autonome des Routes et Constructions. L'objectif recherché est d'améliorer, dans le cadre des prestations exécutées par les moyens humains et équipements de la CUD, la qualité des travaux routiers, assurer la durabilité de la voirie urbaine, limiter les inondations dans le Territoire de la Ville de Douala et maintenir un niveau optimal d'éclairage public. A cet effet, la CUD a contracté un emprunt auprès d'un établissement bancaire national. Aussi, la Communauté Urbaine de Douala (CUD) entend-elle doter cette nouvelle structure du matériel nécessaire à son bon fonctionnement. A cet égard, la CUD souhaite recruter les fournisseurs spécialisés ayant une expérience avérée dans la fourniture et la maintenance des équipements de génie civil.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent la fourniture et l'entretien sur une période de deux (02) ans de : niveleuses, compacteurs 2 en 1, deux pelles chargeuses, pelle excavatrice sur pneus, camion hydro cureur, camion répandeur gravillonneur, pelles excavatrices sur chenilles, tractopelles, camion toupie compacteur manuel, dames sauteuses, camion 6x4 assorti d'une remorqueuse benne de 35 m³, camion remorqueur, camion atelier, camionnettes bennes, central à béton, vibreur à béton, marteau piqueur compresseur, plaque vibrante, station total y compris les accessoires, niveau y compris les accessoires, vibreurs à béton, monte-démonte, pneus, machine de marquage au sol, scie à asphalte, matériel de laboratoire géotechnique, camion tracteur 6x4 assorti d'un porte char, camion-citerne, camion nacelle, camion balaie mécanique, camions nacelle, camion balaie mécanique, camion tracteur 6 x 4 assorti de bennes de 14 à 20 m³, camion atelier, fourgon, chariot élévateur, éclairage de chantier avec générateur et pick-ups.

3. Participation et origine

Le Maire de la Ville de Douala, Maître d'Ouvrage, invite les candidats (concessionnaires et autres fournisseurs) à manifester leur intérêt à fournir les équipements ci-dessus.

4. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en français et/ou en anglais, et en SEPT (07) exemplaires dont UN (01) original, CINQ (05) copies physiques et une copie numérique sur CD-Rom ou clé USB marqués comme tels doivent être déposés sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

Direction des Service Généraux et du Patrimoine

Sous-direction de la Passation des Marchés Publics

Sise au 1.049 de la Rue Pasteur, 5ème étage, Immeuble SCI BONANJO

BP 43 Douala, Tél/Fax : 233 42 15 09 Douala-Cameroun, E-mail : villededouala@yahoo.fr

Au plus tard le **23/09/2022** à 15 heures, heure locale, avec la mention :

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N° 018/ASMI/CUD/2022 DU 06/09/2022

**POUR LA PRESELECTION DES FOURNISSEURS POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT ET NON
ROULANT POUR LA REGIE DELEGUE AUTONOME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA**

5. Composition du dossier

4- Les entreprises intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter lesdites prestations. Elles devront notamment fournir :

a) Une copie des documents originaux précisant le statut juridique, la composition du capital et la nationalité des propriétaires, le siège social, le lieu d'enregistrement et son principal lieu d'activité. Une procuration écrite justifiera du pouvoir du signataire d'engager le soumissionnaire ;

b) Les DSF des entreprises soumissionnaires sur les trois dernières années justifiant d'un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins un milliard FCFA ;

c) Références techniques :

Tous documents (PV de réception ou attestation de bonne fin des travaux, première et dernière page du contrat) attestant que le soumissionnaire a réalisé avec succès au cours des cinq (05) dernières années et en qualité de fournisseur principal des opérations de nature, de volume et de complexité comparables à ceux pour lesquels il remet une proposition. Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références des attestations de bonne fin établies par les Maîtres d'Ouvrage, avec leurs coordonnées pour permettre un contrôle éventuel.

Le soumissionnaire devra fournir au moins deux (02) références de fourniture d'engins de génie civil d'un montant global minimum de cinq cent millions (500 000 000) FCFA. Il fournira également les spécifications techniques des matériels et engins qu'il se propose de fournir, assortis des catalogues photographiques correspondants.

d) Atelier de réparation :

Le soumissionnaire démontrera par tous les moyens légaux à sa disposition, la preuve de l'existence des ateliers de réparation des véhicules de la marque qu'il représente sur le territoire de la Ville de Douala. Il est tenu de fournir les éléments justificatifs nécessaires.

En outre, le soumissionnaire devra justifier qu'il dispose d'un personnel technique de maintenance compétent. Le personnel clé qui sera mobilisé pour la maintenance des engins devra avoir un minimum de qualification et d'expérience et il devra être choisi parmi les salariés de l'entreprise candidate ou d'une société du groupe auquel elle appartient. L'évaluation des dossiers des soumissionnaires se fera sur la base d'un système binaire de satisfaction de tous les éléments ci-dessus énumérés. La note minimale requise est de 70

5- Les Fournisseurs intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence auprès de la Direction de l'Entretien et de la Construction des Infrastructures de la Communauté Urbaine de Douala aux heures ouvrables entre 08 heures et 16 heures, Tél. / Fax : (237) 233 42 69 50.

6- Peuvent faire acte de candidatures, les Fournisseurs locaux à l'exclusion :

? des Fournisseurs qui ne sont pas juridiquement et financièrement autonomes et qui ne sont pas administrées selon les règles du droit commercial ;

? des Fournisseurs dont un marché aurait été résilié en application du Code des Marchés Publics ;

6. Renseignements Complémentaires

Le Maire de la Ville de Douala dressera une liste des entreprises présélectionnées sur la base des candidatures reçues et analysées auxquelles il adressera le Dossier d'Appel d'Offres pour la réalisation des prestations requises, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

DOUALA le 6 Septembre 2022

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE GUIDER

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°07/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/SCPM/CIPIVI/2022 DU 05/09/2022 POUR LA FOURNITURE
D'UN PICK-UP DOUBLE CABINE A LA COMMUNE DE GUIDER.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET COMMUNAL
IMPUTATION
222100

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget Communal 2022, le Maire de la Commune de Guider, **Maître d'Ouvrage**, lance, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture d'un pick-up double cabine à la **Commune de Guider**.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment : l'achat, le transport, la fourniture, les essais ou test de fonctionnalité et la réception. Ce véhicule devra avoir toutes les caractéristiques indiqués dans le **RPAO**.
NB : Le véhicule doit être livré avec une vignette et une carte grise au nom de la Commune de Guider.

3. Cout Prévisionnel

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget de la Commune de Guider, Exercice 2022, pour un coût estimatif TTC est de **trente millions (30 000 000) FCFA**.

4. Allotissement

Les travaux sont libellés en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent avis d'appel d'offres est ouverte aux concessionnaires installés ou ayant une représentation dans la Commune de Guider. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les concessionnaires intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celui pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget de la Commune de Guider, Exercice 2022, ligne 222 100.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables **au Service Communal de Passation des Marchés de la Commune de Guider** dès Publication du présent avis d'Appel d'offres. Tel : 698 66 43 02.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au **Service Communal de Passation des Marchés publics de Guider**, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable au guichet de la recette de la Commune de Guider.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée sous plis fermé, **au Service Communal de Passation des marchés de Guider, le 26/09/2022 à 10 Heures au plus tard** et devra porter la mention :

**"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°07/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/SCPM/CIPM/2022
DU 05/09/2022 POUR LA FOURNITURE D'UN PICK-UP DOUBLE CABINE A LA COMMUNE DE GUIDER"**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison est d'un **(01) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la fourniture.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des finances dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **2%** du coût prévisionnel **TTC** soit **six cent mille (600 000) FCFA** valable pendant trente **(30) jours** au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requis devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. conform

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des offres administratives, techniques et financières qui aura lieu le **26/09/2022 à 11 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Guider dans la salle de réunion de ladite Commune.

Les soumissionnaires désireux peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation**Evaluation des Offres;****Critères éliminatoires**

- Offre non conforme aux conditions fixées par le DAG ;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Au moins une caractéristique éliminatoire non remplie ;
- Absence de manuel d'entretien et d'utilisation, de catalogue de pièces de rechange, de notice de fonctionnement, de manuel de conduite, (en français/anglais), d'extincteur d'une trousse à outils de bord;
- non-obtention d'au moins **55** oui sur **78** sous-critères

Principaux critères techniques de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats, qui seront évalués de manière binaire (**oui** ou **non**) porteront sur :

- La capacité financière (Attestation de solvabilité, Chiffre d'affaires, bilan, cautions) **Oui/Non**
- Les références du fournisseur ces trois dernières années (En général et dans les fournitures similaires) **Oui/Non**
- le programme de livraison du véhicule **Oui/Non**
- Les plans de charge annuel 2021 et celui prévisionnel 2022 **Oui/Non**
- Le service après-vente **Oui/Non**
- Certificat de garantie établie par le fabricant/fournisseur **Oui/Non**

Ces critères techniques de qualification seront déclinés en **soixante-dix-huit (78)** sous-critères ; de sorte que la non-obtention d'au moins 55 oui sur 78 entraîne l'élimination du soumissionnaire, (**cf. grille de notation titre 1 à titre 10**)

15. Attribution

Il sera considéré les montants hors taxes à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions administratives et techniques requises et dont l'offre financière est évaluée **la moins disante**.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt -dix (90J) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Service Communal de Passation des Marchés de Guider** sise à la Commune de Guider. **Tél : 698 66 43 02**

NB . Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants: 673 205 725/699 370 748

GAROUA le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

YOUNOUSSA BOUBA

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°018/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE: LOT 1: D'ENTRETIEN DE LA SECTION DE ROUTE REGIONALE R0315. TRONCON : INYOUYA-NGAMBE (LONG =12KM) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE LOT 2: REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE (COMMUNE DE POUMA) DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL, EXERCICE 2022.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du Conseil Regional du Littoral, de l'exercice 2022, le Président du Conseil Régional du Littoral lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux réhabilitation du tronçon de route dans la commune de NGABE (LOT 1), dans la commune de POUMA (LOT 2). dans le département de la SANAGA MARITIME, REGION du LITTORAL.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les tâches prévues au cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de:

LOTS	MONTANTS TTC (FCFA)
Lot 1	25 000 000 Vingt-cinq millions de francs CFA
Lot 2	25 000 000 Vingt-cinq millions de francs CFA

4. Allotissement

Il est accordé aux soumissionnaires de prétendre à un ou aux deux lots, selon ses capacités.

LOTS	Désignations
Lot 1	D'ENTRETIEN DE LA SECTION DE ROUTE REGIONALE R0315. TRONCON : INYOUYA-NGAMBE (Long =12km) dans la COMMUNE DE NGAMBE
Lot 2	REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE (COMMUNE DE POUMA)

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2022 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire :221 110

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à au Conseil Régional du Littoral.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, Service Technique, dès publication du présent avis, sur présentation de l'Original de la Quittance de versement d'une somme non remboursable de **Soixante-quinze mille (75 000) francs FCFA** dans le compte **n° 33598800001-89** intitulé **"Compte Spécial CAS-ARMP"** ouvert dans toutes les **Agences BICEC**. Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à au Conseil Régional du Littoral sous pli fermé au plus tard le **26 SEPTEMBRE 2022 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**N°018/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 01 SEPTEMBRE 2022****POUR LES TRAVAUX DE : LOT 1: D'ENTRETIEN DE LA SECTION DE ROUTE REGIONALE R0315. TRONCON :****INYOUYA-NGAMBE (Long ≈12km) dans la COMMUNE DE NGAMBE LOT 2: REHABILITATION DE LA ROUTE****COMMUNALE (COMMUNE DE POUMA)****DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL****. Financement : Budget d'Investissement Public**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de

LOTS	MONTANTS TTC (FCFA)
Lot 1	500 000Cinq cent mille francs
Lot 2	500 000Cinq cent cinq mille francs

et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **26 SEPTEMBRE 2022 à 12 heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de passation des marchés du Conseil Régional du Littoral, dans la salle de réunion au Conseil Régional du Littoral. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en huit (08) exemplaires dont un (01) numérique ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48h après dépouillement ;
- Offre Financière incomplète pour absence de :
 - ? Lettre de soumission timbrée à 1500 Fcfa ;
 - ? D'un prix unitaire quantifier ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
- Offre financière inférieure à 85% du coût prévisionnel ;
- Absence du/ou BPU non conforme ;
- Absence du sous-détail des prix ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- Offre Technique incomplète pour absence de :
 - ? La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par l'ARMP/MINMAP ;
- Note inférieure à 20/24.

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement (08 rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (04 rubriques) oui/non
- les références similaires de l'entreprise (03 rubriques) oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (04 rubriques) oui/non
- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non

Le non-respect d'au moins 20/24 rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (toutes taxes comprises) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Conseil Régional du Littoral.

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

DOUALA le 1 Septembre 2022

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

COMMUNE DE NGONG (TCHEBOA)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/C-NGONG/CIPM/2022 DU 31 AOUT 2022
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR PORCIN DANS LA COMMUNE DE NGONG,
DEPARTEMENT DE LADENOUE, REGION DU NORD**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , MINEPIA
IMPUTATION
56-31- 057- 015- 41- 517-52-33

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le maire de la commune de Ngong, maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres relatif aux **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR PORCIN DANS LA COMMUNE DE NGONG, DEPARTEMENT DE LA RENOUE, REGION DU NORD.**

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres consistent en la construction d'un abattoir comprenant un bureau, trois magasins et un vestiaire et comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre des Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

- 1 -Lot 1 : Travaux préliminaires
- 2 -Lot 2 : Fondation
- 3 -Lot 3 : Béton armé
- 4 - Lot 4 : Maçonnerie
- 5 - Lot 5 : Enduits, chapes et divers
- 6 - Lot 6 : Faux plafonds
- 7 - Lot 8 ; Charpente- couverture
- 8 -Lot 10 : Menuiserie métallique
- 9 -Lot 11 : Peinture
- 10 -Lot 12 : Electricité
- 11 Lot 15 : Assainissement
- 12 Lot 16 : construction fosse purine
- 13 Lot 17 : équipement

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de **dix-huit millions (18 000 000) de francs CFA** toutes taxes comprises.

4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres consistent en un (01) lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine de construction des bâtiments, travaux publics et n'ayant pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et ne figurant pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le **MINMAP**.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINEPIA, EXERCICE 2022.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Service des Marchés de la Commune de NGONG** dès Publication du présent Avis d'Appel d'Offre.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés de la Commune de NGONG dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable au guichet de la recette municipale de NGONG ou au trésor public.

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six(06)** copies marquées comme telles, devra parvenir au **Service des Marchés de la Commune de NGONG au plus tard le 30/09/2022 à 10 heures précises.**

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°11/AONO/C-NGONG/CIPM/2022 DU 31 AOUT/2022
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
ABATTOIR PORCIN DANS LA COMMUNE DE NGONG,
DEPARTEMENT DE LA RENOUE, REGION DU NORD**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par un établissement bancaire ou organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances d'un montant de **trois cent soixante mille (360 000) francs CFA** et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, et un délai de 48 heures sera accordé au soumissionnaire pour compléter ou la rendre conforme.

L'absence du cautionnement de soumission délivré par une banque de premier ordre ou un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 30/09/2022 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de NGONG.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

L'ouverture des plis doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Principaux critères éliminatoires :

Pièces administratives

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48h d'une pièce du dossier administratif

Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis **36** oui sur **51** possibles soit **(70%)**,
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues

Offre financière

- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié

Principaux critères essentiels :

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur **54 critères** essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur **3 critères** ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur **24 critères** ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur **5 critères** ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur **10 critères** ;
- Consentement aux Clauses à caractères Administratifs et Techniques sur **02 critères** ;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au coût prévisionnel sur **7 critères** ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu **70%** de **OUI** soit **36** sur **51** seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre présentant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre évaluée la moins disante, en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la Commune de NGONG ou auprès de la Délégation départementale des Travaux Publics de la Bénoué à Garoua.

GAROUA le 2 Septembre 2022

Le MAIRE

HAMADOU AHIWA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2E (NEW-BELL)

COMMUNIQUE N°12/C/CAD2/CIPM/ST/ 2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°12/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU 26/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE CONGO I (BATIMENT A ABRITANT LA MATERNITE ET LA PEDIATRIE)FINANCEMENT : BIPIMPUTATION :

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 2eme, « Maître d'Ouvrage », porte a la connaissance du public que :

Par decision N°**12/D/CAD2/CIPM/ST/2022** du **05/09/2022** L'Entreprise dont le nom suit est declaree adjudicataire de la lettre commande relatif a l'avis d'Appel d'Offres susmentionne pour le montant et delai ci-apres :

Entreprise	Montant TTC lu lors du Depouillement	Montant TTC Corrige	Delai
LA BARRIERE SERVICE SARL	19 985 704 FCFA	19 985 704 FCFA	(60) JOURS

Le Representant de ladite entreprise est invite a se presenter a la Commune d'Arrondissement de Douala 2eme, dans un delai de sept (72) heures a compter de la date de publication du present communiqué, en vue de la souscription de son projet de marche. Passé ce delai, l'attribution sera purement et simplement annulee.

Le present communiqué tient lieu de main levee de caution de soumission.

DOUALA le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

FAMPOU Denise

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°020/AONO/CR-LT/CIPM/2022
DU 07 SEPTEMBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE AVEC DISTRIBUTION
A PENDIKI, ARRONDISSEMENT DE NYANON, DANS LE DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME,
REGION DU LITTORAL. PHASE-1 FINANCEMENT : BIP CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL –EXERCICE
2022**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2022, le **PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL**, Autorité Contractante, lance pour le compte de **PENDIKI** dans l'arrondissement de **NYANON** département de la **SANAGA MARITIME** région du Littoral, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un forage avec distribution à **PENDIKI**, arrondissement de **NYANON**, dans le département de la **SANAGA MARITIME RÉGION DU LITTORAL**.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter objet du présent Appel d'Offres sont détaillées dans les cadres des devis quantitatif et estimatif et comprennent :

- Forage ;
- Bornes fontaines publics ;
- Réservoir d'eau potable (Béton armée, etc...);
- Canalisations (distribution et refoulement) en PVC,
- Comité de gestion,

3. Allotissement

Les prestations à réaliser en un (01) lot unique.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Entreprises de droit Camerounaises ayant les capacités Administratives, techniques et financières requises.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Conseil Régional du Littoral (BIP) pour le compte de **l'exercice 2022, comme suit :**

LIEU	FINANCEMENT	M
PENDIKI (Commune de NYANON) dans le département de la Sanaga Maritime	BIP CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL	

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au **CONSEIL REGIONAL**

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, dès publication remboursable de **cent mille (100.000) francs CFA** dans le compte n° **33598800001-89** intitulé "**Compte Spécial CAS-AR**" clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son contenu. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : sur une photocopie.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **huit (08) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées de la main du soumissionnaire, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé au Secrétariat Général, au plus tard le **29 SEPTEMBRE 2022, à 11 heures**.

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PRO
AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20/AONO/CR-LT/CIPM/20
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE AVEC DISTRIBUTION A PENDIKI, ARRONDISSEME
LITTORAL-PHASE-1. »
Financement : BIP CONSEIL REGIONAL DU LITT
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPO**

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution pour la réalisation des travaux est de **Quatre (04) mois dès la notification de l'ordre de service de commande**.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **1 840 000 (Un million huit cent quarante mille francs CFA)** par le Ministère des Finances pour une durée de validité de cent vingt (120) jours.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes aux stipulations du (RPAO).

Elles devront obligatoirement avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres (AAO). Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment si elle est incomplète, si elle ne respecte pas les modèles du Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces des Offres Administratives, Techniques et Financières aura lieu le jour de l'ouverture des plis au Marchés (CIPM-CRLT) du CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, sis à au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL. Chaque soumissionnaire sera tenu de son choix dûment mandatée, ayant une connaissance parfaite de ses offres.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Dossier non produit en huit (08) exemplaires ;
- La non-exécution d'un marché antérieur similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité après 48 h de l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif à l'exception de la caution ;
- Non-exécution d'un projet similaire avec château d'eau d'au moins **45 000 000 FCFA** justifié par des références (OS, PV,
 - Lettre de soumission timbrée à 1500 FCFA ;
 - Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années
 - Non acceptation des clauses du marché (CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés non cachetés)
 - Un Conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres.
 - **De rubrique « organisation, méthodologie et planning » visé par le Délégué Départemental du MINEE – Sana**
 - La soumission proprement dite, conforme au modèle fourni, timbré, signé, daté et cacheté à la fin ;
 - Modification d'une quantité dans le Devis ;
 - Absence totale d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Offre Financière incomplète pour absence de :
- Non acceptation des clauses du marché (CCAP non paraphés à chaque page, non signés et non datés non cachetés à la fin)
- Offre Technique incomplète pour absence de:
- Offre Financière incomplète pour absence de:
- Note technique inférieure à **23 Oui/28**

Une offre sera rejetée à ce stade si elle ne répond pas à tous ces critères. Les offres retenues feront l'objet d'une troisième évaluation.

Les Principaux Critères essentiels :

Les critères essentiels des candidats porteront sur:

- Présentation générale de l'offre
- Expérience générale de l'entreprise
- Expérience dans les travaux similaires
- Capacité technique
- Moyens logistiques de l'entreprise
- Matériels de sécurité
- Equipement de protection industrielle ;
- Autres matériels
- Méthodologie et planning d'exécution ;
- Organisation et déroulement du projet ;

Le non-respect de 82% des oui des critères entraîne l'élimination du candidat.

Les principaux critères d'évaluation

- I. Capacité financière ;
- II. Références de l'Entreprise ;
- III. Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- IV. Expérience du personnel d'encadrement ;
- V. Disponibilité de la ressource humaine ;
- VI. Méthodologie et Planning d'Exécution ;

N.B: Le non-respect de 82% des oui des critères entraîne l'élimination du candidat.

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 23 Oui/28 conformément à la Grille de notation des Offres techniques.

13. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (TTC) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offre.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date de dépôt de celles-ci.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Comité d'Appel d'Offres.

Numéros verts :

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le Système des Marchés Publics au Cameroun, des numéros verts (Appel Vert) ont été mis en place. Il s'agit en effet de dénoncer tout acte de corruption en appelant ou en envoyant gratuitement un SMS à l'un des numéros ci-après :

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 020/AONO/K/SG/CRPM-EN-TAI/MOD/2022 DU 19/08/2022
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DE DIX (10) FORAGES EQUIPES DE POMPES A
MOTRICITE HUMAINE DANS LES VILLAGES SUIVANTS DE LA COMMUNE DE WAZA : TOUKOUMAYA,
SEMKE, TCHOLLOBA, ZIGAGUE MBOGORE, ZIGAGUE KOUKA, ZIGAGUE MZEGA, AMTALIA,
TCHOUNKOUL 1, OULZOUME, ZALZALE, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI REGION DE
L'EXTRÊME-NORD**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 94 110000 523112

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord à Maroua, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour **la réalisation de dix (10) forages équipés de pompes à motricité humaine dans les villages suivants de la commune de Waza** : Toukoumaya, Semke, Tcholloba, Ziguembogore, Ziguemkouka, Ziguemzega, Amtalia, Tchoukoul 1, Oulzoume, Zalzale, **Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême Nord.**

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Etudes et Installation de chantier ;
- Foration ;
- Equipements ;
- Développement et essai de pompage ;
- Analyse des eaux ;
- Réalisation de la Super structure et pose pompe.

3. Cout Prévisionnel

pour un coût estimatif de **quatre-vingt-Cinq millions (85 000 000) de Francs CFA.**

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine de l'hydraulique, justifiant des capacités techniques et financières et agréées par le Ministère de l'Eau et de l'Energie pour la réalisation des travaux, objets du présent Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2022, **Ligne 56 94 195 05 110000 523412**,

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services du Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord à Maroua.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans les Services du Gouverneur, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **cent mille Francs (100000)** francs CFA au titre des frais d'achat du dossier

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée, auprès des Services du Gouverneur de l'Extrême-Nord à Maroua, au plus tard le 12/09/2022 à **14 heures 30 minutes**, heure locale et devra porter la mention.

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 020/AONO/K/SG/CRPM-EN-TAI/MOD/2022 DU 19/08/2022 APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DE DIX (10) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES VILLAGES SUIVANTS DE LA COMMUNE DE WAZA : TOUKOUMAYA, SEMKE, TCHOLLOBA, ZIGAGUE MBOGORE, ZIGAGUE KOUKA, ZIGAGUE MZEGA, AMTALIA, TCHOUNKOUL 1, OULZOUME, ZALZALE, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI REGION DE L'EXTRÊME-NORD »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai, hors période des pluies, comprend toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de : **un million sept cent mille (1 700 000) FCFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le 12/09/2022 à **15 heures 30 minutes** précises dans la le Bureau de la Commission Régionale de Passation des Marchéssitué dans les Services du Gouverneur de l'Extrême-Nord à Maroua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires cumulés dans les travaux d'hydraulique au cours des trois (03) dernières années inférieur à **quatre-vingt-dixmillions (90 000 000) de Francs CFA** ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier d'hydraulique ;
- e) Non satisfaction, au moins, à **soixante-dix (70)% des critères essentiels**.

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **36 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation de l'offre sur **02 critères** ;
- b) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **04 critères**.
- c) Le personnel sur **10 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **12 critères** ;
- e) Le moyen matériel de chantier à mobiliser sur **08 critères**.

15. Attribution

Le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, dans les Services du Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord ou à la Délégation Régionale du MINEPAT de l'Extrême-Nord à Maroua sise à côté de la Station TOTAL Domayo à Maroua, Tél/Fax 222 29 30 05.

MAROUA le 18 Aout 2022

Le GOUVERNEUR

MIDJIYAWA BAKARY

TRADEX S.A

DECISION N°013/DG /TRADEX/CIPM /22 DU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 20 JUILLET 2022, RELATIF À L'ACQUISITION DES UNIFORMES PROFESSIONNELS DU PERSONNEL DE STATIONS-SERVICE POUR LE COMPTE DE TRADEX S.A.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la Résolution n° 365/2019 du Conseil d'Administration de la société TRADEX S.A du 12 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A. ;

Vu la Résolution n°369/2019 du Conseil d'Administration de la société TRADEX S.A du 12 décembre 2019 portant désignation du Président, des Membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°013/AONO/TRADEX/CIPM/22 du 20 juillet 2022, relatif à l'acquisition des uniformes professionnels du personnel de stations-service pour le compte de TRADEX S.A. ;

Considérant le Procès-Verbal N°084/CIPM-TRADEX/2022 du 30 août 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A., relatif à l'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé ;

D E C I D E :

Article 1 : La société dont le nom suit est déclarée adjudicataire du Marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°013/AONO/TRADEX/CIPM/22 du 20 juillet 2022, pour le montant ci-après :

ENTREPRISE	MONTANT	MONTANT	DELAI D'EXECUTION
	(FCFA HT)	(FCFA TTC)	
COCIC SARL BP : 5 321 Douala	Dix-sept millions quarante-six mille (17 046 000)	Vingt millions trois cent vingt-sept mille trois cent cinquante-cinq (20 327 355)	Soixante (60) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

NGONDI OWONA Alain Francis

UNIVERSITÉ DE DOUALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0005573/AONO/UDO-CIPM/2022, DU 06/09/2022. EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DU BLOC PEDAGOGIQUE R+1 A L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIES (IUT) DE L'UNIVERSITE DE DOUALA.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
FS 461 390001 220100

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget de l'exercice 2022 et en vue d'améliorer les conditions de travail des étudiants et des enseignants, et d'augmenter la capacité d'accueil à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), le Recteur de l'Université de Douala lance un Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour la fourniture des équipements au bloc pédagogique R+1 de l'Institut Universitaire de Technologies (IUT) au campus II de l'Université de Douala.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Appel d'Offres comprennent : la climatisation des différentes grandes salles de ce bloc pédagogique par les Splits de 03 chevaux (24000 BTU), INVERTER (60% d'économie d'énergie), pour les grandes salles (02 par salles) et à équipement de toutes les salles de cours en mobiliers comprenant : les tables et chaises pour étudiants et enseignants, les tableaux double faces et toutes suggestions

3. Cout Prévisionnel

Pour un coût prévisionnel global de **soixante un millions (61 000 000) Francs CFA.**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine de la fourniture des équipements et disposant de références récentes.

5. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget de l'Université de Douala, exercice 2022 sur l'imputation budgétaire **FS 461 390001 220100** pour un coût prévisionnel global de **soixante un millions (61 000 000) Francs CFA.**

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Chef de Division des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (C/DIEM) à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Douala, téléphone : 6 99 25 85 04 / 691 27 74 75 / 675 18 70 36 dès publication du présent avis

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès de la Division des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM) sise à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Douala, téléphone : 6 99 25 85 04 / 691 27 74 75 / 675 18 70 36 dès publication du présent avis, sur présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **75 000 (soixante-quinze mille) francs CFA** payée au compte spécial CAS-ARMP n° 33598800001-89 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), ouvert à cet effet dans les agences BICEC du Cameroun.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Division des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM) à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Douala, au plus tard le **04/10/2022 à 13 heures**, heure locale, et devra porter la mention :

**“Appel d’Offres National Ouvert n°-00005573/AONO/UDO-CIPM/2022 du 06/09/2022 en procédure d’urgence, pour la fourniture des équipements au bloc pédagogique R+1 de l’Institut Universitaire de Technologies (IUT) au campus II de l’Université de Douala.
« A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement ».**

9. Délai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de deux (02) mois.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission (**un million deux cent vingt mille) 1 220 000 Francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

L'absence de ladite caution entraînera le rejet de l'offre sans aucun recours.

Les autres pièces administratives requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur et devront obligatoirement dater de moins **de trois (03) mois**.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres (administrative, technique et financière) se fera en un seul temps et aura lieu le **04/10/2022 à 14 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Douala, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, dans la salle de réunion de la CIPM de l'Université de Douala.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

L'évaluation des offres se fera conformément aux critères ci-après pouvant entraîner l'élimination

- a. Absence de la Caution de soumission ;
- b. Absence de la capacité financière ;
- c. Absence de personnel qualifié tel que demandé aux pages 06 et 32 ;
- d. Absence de références du soumissionnaire ;
- e. Absence d'une pièce du Dossier administratif ou non-conformité au-delà de 48 heures ;
- f. Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- g. Spécifications techniques non conformes ;
- h. Absence dans l'offre technique de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste que non seulement il n'a abandonné aucun marché au cours des trois dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
- i. Note technique inférieure à douze (12) « oui » sur seize (16)

Critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- Capacité financière > ou = à 25% du coût prévisionnel du projet ;
- La conformité de l'offre aux spécifications techniques ;
- Le certificat de garantie ;
- Le service après-vente ;
- engagement sur l'honneur de la disponibilité des pièces de rechange sur le marché local ;
- Le planning ressortant le calendrier et le délai de livraison conforme (? 02 mois) ;
- Le soumissionnaire a fourni les justificatifs (CV daté et signé par le personnel présenté) de la présence au sein de son Entreprise d'un personnel technique qualifié dans le domaine ;
- La preuve d'acceptation du contrat.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre techniquement qualifiée ayant satisfait à l'ensemble des critères essentiels est évaluée la moins disant, après corrections éventuelles des offres financières.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Division des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM), à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Douala, Téléphone 6 99 25 85 04 / 691 27 74 75 / 675 18 70 36, dès publication du présent avis.

NB. : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

DOUALA le 6 Septembre 2022

Le RRECTEUR

ONDOA MAGLOIRE

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

COMMUNIQUE RADIO N° 011/CR/CUN/MV/CAB/SG/DT/2022PORTANT ADDITIF L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 04/04/2022RELATIF A: L' ACQUISITION D'UNE NIVEULEUSE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NGAOUNDERE VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L' ADAMAOUA(EN PROCÉDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Ngaoundéré, Maitre d'Ouvrage, porte à la connaissance du public en général, la procédure concernant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert **cité ci-dessus est provisoirement annulé pour une date ultérieure.**

Le Maire de la Ville compte sur la bonne compréhension de chacun.

NGAOUNDERE le 11 Juillet 2022

Le MAIRE

SALIHOU

MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE PÊCHE ARTISANALE ET MARITIME DU CAMEROUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
004/AAONO/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 POUR L'ORGANISATION D'UN
ATELIER AVEC TOUS LES ACTEURS DE PECHE, DE L'AQUACULTURE ET DES INDUSTRIES
HALIEUTIQUES DU LITTORAL**
MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR DE LA MIDEPECAM
**FINANCEMENT :
BUDGET MIDEPECAM – EXERCICE - 2022**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
56 31.057.01.330003.464310

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la gestion des ressources transférées Exercice 2022, le Directeur de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM), lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, portant sur l'organisation d'un atelier avec tous les acteurs de pêche, de l'aquaculture et les industries halieutiques du littoral.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres consistent à l'organisation d'un atelier avec tous les acteurs de pêche, de l'aquaculture et les industries halieutiques du littoral.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la fourniture est de **vingt millions (20 000 000) FCFA**

4. Allotissement

La fourniture est répartie en un **(01) lot** unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises de droit Camerounais, évoluant dans ce domaine et ayant les capacités administratives, techniques et financières requises.

6. Financement

Les livraisons, objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales(MINEPIA) de l'exercice 2022, sur la ligne d'imputation budgétaire **N°
56 31.057.01.330003.464310**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala, Secrétariat du Directeur (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au quartier Mboppi BP 121 Douala, TEL 33.42.40.33,Fax 33.42.40.64, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala, BP 121 Douala, TEL 33.42.40.33, Fax 33.42.40.64, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Vingt mille (20.000) francs CFA** payable au Compte d'Affectation Spéciale de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (CAS ARMP), numéro 33598800001-89, ouvert dans les livres de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) par l'ARMP.

9. Remises des offres

Sous peine de rejet, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala, Secrétariat du Directeur (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au quartier Mboppi, au plus tard le **28 Septembre 2022 à 10 heures** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 004/AONO/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 du 07 Septembre 2022
Pour l'organisation d'un atelier avec tous les acteurs de pêche, de l'aquaculture et les industries
halieutiques du littoral
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Délai de Livraison

Le délai de livraison est de **30 (Trente) jours** dès la notification de l'ordre de service de commencer les livraisons.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les offres doivent parvenir au plus tard le **28 Septembre 2022 à 10 heures** précises, heure locale, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics (CIPM), sis au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, **sous peine de rejet** de son offre, une caution de soumission de **quatre cents (400 000) Francs CFA**, établie par une banque de premier ordre ou une institution financière (compagnies d'assurances) agréées par le Ministère chargé des finances, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par toute autorité compétente conformément à la loi réglementation en vigueur.

Ces pièces devront **obligatoirement** être datées de **moins de trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres **sera déclarée irrecevable**, notamment, l'absence de ladite caution de soumission, ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en **un (01) temps**, à la salle de réunions du siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala le **28. Septembre 2022 à 11 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

La lecture des éventuels rabais indiqués dans l'article 25.3 du RGAO est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments cités.

Le soumissionnaire doit prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses droits en cas de besoin.

13. Critères d'évaluation

Pour la comparaison des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Critères éliminatoires

- Absence de caution de soumission à l'ouverture ;
- Fausse déclaration ou falsification de document ;
- Absence d'une des pièces du dossier administratif 48h après l'ouverture ;
- Absence de déclaration sur l'honneur attestant du non-abandon de l'exécution d'un marché antérieur sur les trois dernières années
- CCAP non paraphé à chaque page et non daté, non cacheté et non signé à la dernière page ;

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

Critères	Nbre de OUI
Présentation de l'offre	03
Expérience du soumissionnaire dans des livraisons similaires	01
Délai de livraison	01
satisfaction d'au moins deux (02) critères essentiels dont le Délai de livraison	01
TOTAL	06

14. Attribution

L'évaluation se fera d'abord sur les critères éliminatoires et ensuite sur les critères essentiels. Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres, disposant des capacités Techniques et financières requises pour exécuter les services de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disant en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics(CIPM), sis au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) sis au quartier Mboppi BP : 121 Douala, TEL 33.42.40.33,Fax 33.42.40.64.

NB : « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

DOUALA le 7 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DOCTEUR TAMBI SAMMY AKO

MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE PÊCHE ARTISANALE ET MARITIME DU CAMEROUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
003/AAONO/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 POUR L'ACQUISITION DES
MATIERES ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS D'AQUACULTEURS DANS LE CADRE
DE L'IMPORT-SUBSTITUTION** MAÎTRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR DE LA MIDEPECAM
FINANCEMENT:
BUDGET MINEPIA – EXERCICE - 2022

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
56 36 057 02 330003 464310

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la gestion des ressources transférées Exercice 2022, le Directeur de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM), lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, portant sur l'acquisition des matériels et équipements au profit des groupements d'aquaculteurs dans le cadre de l'Import-Substitution.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres consistent à l'acquisition des équipements et matériels de pisciculture au profit des acteurs la chaîne de valeur aquacole, dont la nature est indiquée dans le Descriptif de la Fourniture.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la fourniture est de **Soixante millions (60 000 000) FCFA**.

4. Allotissement

La fourniture est répartie en un **(01) lot** unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises de droit Camerounais, évoluant dans ce domaine et ayant les capacités administratives, techniques et financières requises.

6. Financement

Les livraisons, objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) de l'exercice 2022, sur la ligne d'imputation budgétaire **N° 56 36 057 02 330003 464310**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala, Secrétariat du Directeur (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au quartier Mboppi BP 121 Douala, TEL 33.42.40.33, Fax 33.42.40.64, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala, BP 121 Douala, TEL 33.42.40.33, Fax 33.42.40.64, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **trente mille (30.000) francs CFA** payable au Compte d'Affectation Spéciale de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (CAS ARMP), numéro 33598800001-89, ouvert dans les livres de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) par l'ARMP.

9. Remises des offres

Sous peine de rejet, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala, Secrétariat du Directeur (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au quartier Mboppi, au plus tard le **28 Septembre 2022 à 10 heures** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 003/AONO/MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 du 07 Septembre 2022

Pour l'acquisition des matériels et équipements au profit des groupements d'aquaculteurs dans le cadre de l'Import-Substitution.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Délai de Livraison

Le délai de livraison est de **30 (Trente) jours** dès la notification de l'ordre de service de commencer les livraisons.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les offres doivent parvenir au plus tard le **28 Septembre 2022 à 10 heures** précises, heure locale, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics (CIPM), sis au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, **sous peine de rejet** de son offre, une caution de soumission de **Un million (1.200 000) Francs CFA**, établie par une banque de premier ordre ou une institution financière (compagnies d'assurances) agréées par le Ministère chargé des finances, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par toute autorité compétente conformément à la loi réglementation en vigueur.

Ces pièces devront **obligatoirement** être datées de **moins de trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres **sera déclarée irrecevable**, notamment, l'absence de ladite caution de soumission, ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en **un (01) temps**, à la salle de réunions du siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) à Douala le **28 Septembre 2022 à 11 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

La lecture des éventuels rabais indiqués dans l'article 25.3 du RGAO est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments cités.

Le soumissionnaire doit prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses droits en cas de besoin.

13. Critères d'évaluation

Pour la comparaison des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

Critères éliminatoires

- Absence de caution de soumission à l'ouverture ;
- Fausse déclaration ou falsification de document ;
- Absence de fiche -Technique ou notice précisant les caractéristiques du produit à proposer;
- Absence d'une des pièces du dossier administratif 48h après l'ouverture ;
- Descriptif des fournitures non paraphé à chaque page et non daté, non cacheté, non signé et à la dernière page ;
- Absence de déclaration sur l'honneur attestant du non-abandon de l'exécution d'un marché antérieur sur les trois dernières années
- CCAP non paraphé à chaque page et non daté, non cacheté et non signé à la dernière page ;
- Prospectus Non conformes au descriptif de la fourniture

13.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

Critères	Nbre de OUI
Présentation de l'offre	03
Expérience du soumissionnaire dans des livraisons similaires	01
Délai de livraison	01
Descriptif de la fourniture	01
Satisfaction d'au moins deux (02) critères essentiels dont le descriptif de la fourniture	01
TOTAL	07

14. Attribution

L'évaluation se fera d'abord sur les critères éliminatoires et ensuite sur les critères essentiels. Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres, disposant des capacités Techniques et financières requises pour exécuter les services de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disant en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics (CIPM), sis au siège de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM) sis au quartier Mboppi BP : 121 Douala, TEL 33.42.40.33, Fax 33.42.40.64.

NB : « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

DOUALA le 7 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DOCTEUR TAMBI SAMMY AKO

COMMUNE DE MAROUA 1

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/C-MAR 1ER/CIPM-TR/22 DU 30 AOUT 2022 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE ET
ASSAINISSEMENT DE L'AXE CARREFOUR MOSQUEE KALIAORE- CARREFOUR MOSQUEE DERRIERE
FOYER DES JEUNES LOT 1 ET TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE ECONOMIQUE DE L'AXE CARREFOUR
DJABBAMA CARREFOUR MOSQUEE KALIAORE (LOT 02). DANS LA COMMUNE DE MAROUA 1ER
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD, FINANCEMENT BIP MINDDEVEL 2022-**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2022, le Maire de la Commune de Maroua 1^{er}, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Mairie de Maroua 1^{er}, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de gravillonnage économique de l'axe carrefour mosquée Kaliaoré- carrefour mosquée derrière foyer des jeunes (lot 1) et travaux de gravillonnage de l'axe carrefour Djabbama - carrefour mosquée kaliaoré (lot 2), dans la commune de Maroua 1^{er}, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-nord.

2. Consistance des prestations

● Lot 1

Ces travaux comprennent les opérations suivantes:

- Installation de chantier ;
- Nettoyage et terrassements;
- Travaux de chaussée;
- Assainissement et le drainage des eaux pluviales;
- Interventions sur les réseaux, le cas échéant.

● Lot 2

Ces travaux comprennent les opérations suivantes:

- Installation de chantier ;
- Nettoyage et terrassements;
- Travaux de chaussée;

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche «Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

3. Cout Prévisionnel

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINDDEVEL, Exercice 2022. Le montant prévisionnel des travaux est de **70 000 000 FCFA** pour le **lot 1** et **30 000 000 FCFA** pour le **lot 2**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en deux (02) lots.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINDDEVEL, Exercice 2022. Le montant prévisionnel des travaux est de **70 000 000 FCFA** pour le **lot 1** et **30 000 000 FCFA** pour le **lot 2**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Maroua 1^{er}, Service de la Passation des Marchés dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables à la Commune de Maroua 1^{er} située à côté de la station Total Domayo dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de quatre-vingts millions (80 000) francs CFA pour le **lot 1** et cinquante millions (50 000) francs CFA pour le **lot 2** payable à la Recette municipale de la Commune de Maroua 1^{er}. **Un soumissionnaire ne pourra soumissionner qu'à un seul lot.**

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au service de passation des Marchés de la Commune de Maroua 1^{er} située à côté de la station Total Domayo au plus tard le **19/09/2022 à 14 heures**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/C-MAR 1^{er}/CIPM-TR/22 du 30/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE ECONOMIQUE DE L'AXE CARREFOUR MOSQUEE KALIAORÉ- CARREFOUR MOSQUEE DERRIERE FOYER DES JEUNES (LOT 01) ET TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE DE L'AXE CARREFOUR DJABBAMA - CARREFOUR MOSQUEE KALIAORE (LOT 02), DANS LA COMMUNE DE MAROUA 1^{ER}, DEPARTEMENT DU DIAMARE ? REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL 2022

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **quatre (04) mois pour le lot 1 et trois (03) mois pour le lot 2.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **1 400 000 FCFA pour le lot 1 et 600 000 FCFA pour le lot 2.**

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres. La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **19/09/2022 à partir de 15 heures**, heure locale, par la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de Maroua 1^{er} située à côté de la station Total Domayo. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. Critères Eliminatoires

a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ou d'une pièce administrative non-conforme 48 heures après la séance d'ouverture ;

b) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;

c) Offre technique incomplète pour absence :

C1) N'avoir pas obtenu une note d'au moins 70%.

15.2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation01critère

B - Références03 critères

C - Personnel d'encadrement11critères

D - Méthodologie04critères

E - Matériel11critères

F- Surface financière01critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation. En cas de conflit entre l'Avis d'Appel d'Offres, la grille d'évaluation et le RPAO, seul ce dernier doit être pris en considération.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux-disante.

16. Durée Validité des Offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus au Service de la Passation des Marchés de la Commune de Maroua 1^{er} située à côté de la station Total Domayo. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

MAROUA le 30 Aout 2022

Le MAIRE

HAMADOU HAMIDOU

MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE PÊCHE ARTISANALE ET MARITIME DU CAMEROUN

**COMMUNIQUE N°001/C/MINEPIA/MIDEPECAM/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS
D'APPEL D'OFFRES N° 001/AONO/ MINEPIA/MIDEPECAM/CIPM/2022 DU 29 JUILLET 2022 POUR
L'ACQUISITION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DES GROUPEMENTS DE PECHEURS
DANS LE CADRE DE L'IMPORT-SUBSTITUTION**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECA M) communique ;
A été désigné adjudicataire de l'avis d'appel d'offres susvisés. L'entreprise **I MIYEV CORPORATION Sari B P. 34.297
Yaoundé** Délai d'exécution **30 jours**
Montant ; 43.943.625 (Quarante-trois millions neuf cent quarante-trois mille six cent vingt —cinq) Francs CFA
Toutes Taxes Comprises

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous huitaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

DOUALA le 7 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DOCTEUR TAMBI SAMMY AKO

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°016/ASMI/CUD/DSGP/2022 DU 06/09/2022
RELATIF A LA PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES POUR LA FOURNITURE DES VEHICULES A LA
COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(EN PROCÉDURE D'URGENCE)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

En raison de l'insuffisance ainsi que du vieillissement du parc automobile de la Communauté Urbaine de Douala, Le Maire de la Ville de Douala, Maître d'ouvrage, lance une sollicitation à manifestation d'intérêt, pour la préqualification de fournisseurs de véhicules de service (matériels roulants) à l'institution sur financement bancaire

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation portent sur la fourniture de véhicules de types :

- SUV VIP ;
- SUV ;
- Berlines ;
- Citadines ;
- Pick-Up double cabine ;
- Pick-Up mono cabine ;
- Mini Bus ;
- Mini Van.

NB : les soumissionnaires devront fournir les catalogues et caractéristiques des gammes de véhicules proposés.

3. Participation et origine

La présente sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises de droit camerounais, concessionnaires automobiles n'étant pas sous le coup d'une suspension suite à la résiliation d'un marché, en application de l'article 184 du décret N° 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics en vigueur en République du Cameroun

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais et en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies respectivement marqués comme tels, seront remis sur pli fermé et scellé à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine de Douala

Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics

Au 5^{ème} l'immeuble de SCI Bonanjo, sise au 1.049, rue Pasteur de Bonanjo.

BP 43 Douala

Tél : (237) 233 42 15 09

Fax : (237) 233 42 69 50

Au plus tard le 23/09/2022 à 15h00, heure locale, et porter la mention :

« AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATION D'INTERET N°016/CUD/SG/DSGP/2022 DU06/09/2022

Relatif à la présélection des entreprises pour la fourniture des véhicules à la Communauté Urbaine de Douala
»

(En procédure d'urgence)

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

5. Composition du dossier**1. A. PIECES A FOURNIR**

2. La copie certifiée du registre de commerce ;
3. L'attestation d'immatriculation ;
4. L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
5. L'attestation de non redevance délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale datant de moins de trois (03) mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué ses déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours ;
6. L'attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP ;
7. Le certificat de d'homologation délivré par le Ministère des Transports ;
8. L'agrément de concessionnaire automobile ou de représentant de marque de véhicules ;
9. La preuve de la disponibilité sur site d'un garage ou un contrat de partenariat avec un garage agréé.

NB : L'absence de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination de la candidature conformément à l'article 92 alinéa 9 du Code des Marchés Publics en vigueur.

6. Critères d'évaluation**A. CRITERES DE PREQUALIFICATION**

Les critères de qualification sont les suivants :

CRITERE	SEUIL MINIMUM
---------	---------------

REFERENCES DE L'ENTREPRISE	● Les preuves suffisantes de l'exécution de (03) marchés au moins réalisés au cours des trois (03) dernières années. NB : Ces documents devront être clairs et lisibles ; ressortant clairement le nom du Maître d'Ouvrage et le lieu d'exécution de la prestation ; ● La copie du procès-verbal de réception définitive ou le certificat de bonne fin délivré par le Maître d'Ouvrage ; ● Le certificat d'homologation délivré par le Ministère des Transports ● Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de 1milliards fcfa sur les 3 derniers exercices matérialisés par les DSF desdits exercices ● Engagement sur l'honneur d'un délai de livraison n'excédant pas 90 jours
MATERIELS ET ACCESSOIRES DE L'ENTREPRISE	● · Un (01) garage équipé en matériel nécessaire pour la maintenance ; ● · Un (01) magasin de pièces de rechanges ; ● · Des équipements de diagnostic ; ● · La garantie "constructeur" ; ● · Un parking d'une capacité minimale de 30 véhicules ; ● · Une formation prise en main des véhicules.

REFERENCES DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	Disposer du personnel constitué comme suit : pour le personnel proposé, le soumissionnaire, devra fournir la preuve de leur appartenance à la société par un contrat de travail ou du CV ● Responsable d'encadrement (niveau Bacc + 5 au moins et 10 ans d'expérience en mécanique automobile) ; ● Responsable technique (niveau Bacc + 3 au moins et 15 ans d'expérience) : 01 ; ● Techniciens de maintenance (niveau Bacc + 2 au moins et 10 ans d'expérience) : 10 ; ● Techniciens de diagnostic (niveau Bacc + 2 au moins et 10 ans d'expérience) : 03 ; ● Electriciens auto (niveau Bacc au moins et 5 ans d'expérience) : 03 ; ● Carrossiers (niveau Bacc au moins et 5 ans d'expérience) : 04 ; ● Peintres (niveau Bacc au moins et 5 ans d'expérience) : 04 ; ● Responsable des formations (niveau Bacc + 3 au moins et 15 ans d'expérience) : 02. Soit au total : 27 NB : fourniture des CV du personnel proposé + copie diplôme + copie du contrat de travail
--	---

NB : Le personnel clé du candidat doit avoir un minimum de qualification et d'expérience et il doit être choisi parmi les salariés l'entreprise candidat à laquelle il appartient ;

le garage pourra faire l'objet d'une visite sur site pour la préqualification des soumissionnaires.

N°	Critères d'évaluation du dossier technique	Oui/Non
1	Références de l'entreprise	
	Exécution de 3 marchés au moins	
	Certificats d'homologation MINTRANSPOT	
	Chiffre d'affaire moyen de 1 milliard fcfa	
	Délai de livraison inférieure à 90 jours	
2	Matériel et accessoires de l'entreprise	
	Garage équipé	
	Magasin suffisamment fourni en pièces de rechange	
	Parking minimum de 30 places	
	Equipement de diagnostic disponible	
	Installations pour la formation	
3	Référence du personnel de l'entreprise	
	Le Responsable d'encadrement (Bacc + 5)	
	Le Responsable technique (Bacc +3)	
	Les Techniciens de maintenance (Bacc +2)	
	Le Technicien de diagnostic (Bacc +2),	
	Les électriciens automobile (Bacc)	
	Les carrossiers (Bacc),	
	Les peintres (Bacc)	
	Les responsables des formations (Bacc + 3)	

NB : l'annotation se fera sur une base binaire (Oui/Non) et ne seront qualifiés que les soumissionnaires ayant obtenu au moins soixante-dix pour cent (70%) de réponses positives.

7. Renseignements Complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence auprès de la Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics. Au 5^{ème} l'immeuble de SCI Bonanjo, sise au 61.049, rue Pasteur de Bonanjo, aux heures ouvrables entre 08 heures 30 et 15 heures.

DOUALA le 6 Septembre 2022

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 29/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 08/09/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES DES POSTES DE STATIONNEMENTS B2, C7, DE L'ESPLANADE DE L'AEROGARE FRET COTE PISTE, ET DU BITUMAGE D'UNE PORTION DE LA ROUTE DHL - DOUAL'AIR – POOL PETROLIER DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
24131102 & 23801602

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la réalisation de son plan d'actions pour l'année en cours, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour les travaux de réfection des chaussées des postes de stationnements B2, C7, de l'esplanade de l'aérogare fret côté piste et du bitumage d'une portion de la route DHL – Doual'air – Pool pétrolier de l'Aéroport International de Douala.

2. Consistance des prestations

Les travaux consistent en :

i. la démolition des ouvrages avec nettoyage des surfaces après démolition et mise en dépôt des agrégats et toutes sujétions de réutilisation selon les indications du Maître d'Ouvrage. Il s'agit notamment de :

Enrobés sur chaussées ;

Béton armé ou non armé sur chaussées ou postes de stationnements avions et de certains ouvrages d'assainissement.

ii. les terrassements (déblais, remblais et compactage en matériaux appropriés en GNT 0/150 et 0/31,5 après nivellement de l'arase des surfaces déblayés et purgés avec une portance minimale attendue sur la couche de forme 100MPa en s'assurant que $1,3_2/EV_{12}$;

iii. la fourniture et mise en œuvre d'une couche d'accrochage à base d'émulsion cationique à raison de 300 gr/m² de bitume résiduel garantissant une étanchéification et un accrochage du support en GNT 0/31,5 et GB y compris toutes sujétions ;

iv. la fourniture et mise en œuvre de la Grave bitume GB 0/20 sur une épaisseur de 10 cm, mise en œuvre selon les normes y compris toutes sujétions ;

v. la fourniture et mise en œuvre d'un béton bitumineux anti-K BB 0/14 sur une épaisseur de 6 cm, y compris toutes sujétions de mise en œuvre selon les normes ;

vi. la fourniture et mise en œuvre d'un béton armé dosé à 450Kg/m³ y compris toutes sujétions de coffrage ;

vii. la réhabilitation des caniveaux d'assainissement ;

viii. la construction des ouvrages d'assainissement en se raccordant au drain naturel existant ;

ix. les travaux de marquage au sol et de signalisation y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Les détails sont explicités dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est d'environ **huit cent quarante-cinq millions (845 000 000) de F CFA TTC.**

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions à toutes les entreprises ayant leur siège social en république du Cameroun, et spécialisées en travaux routiers avec enrobés bitumineux.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., exercice 2022, lignes 24131102 & 23801602.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **trois cent mille (300 000) FCFA dans le compte intitulé «CAS – ARMP »** ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé Agence centrale, Douala Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **07/10/2022 à 12 heures**, et devra porter la mention :
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 29/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 08/09/2022
POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHAUSSEES DES POSTES DE STATIONNEMENTS B2, C7, DE L'ESPLANADE DE L'AEROGARE FRET COTE PISTE, ET DU BITUMAGE D'UNE PORTION DE LA ROUTE DHL - DOUAL'AIR – POOL PETROLIER DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les travaux soient exécutés dans un délai de **quatre (04) mois**. Toutefois, un soumissionnaire peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant de **seize millions neuf cent mille (16 900 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours.**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **07/10/2022 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative page 32) ;
- b) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 35) ;
- c) Absence de l'une des certifications suivantes : ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS 18001 (mutualisation des justificatifs des entreprises mis en Groupement acceptés pour un groupement solidaire, mais pour un Groupement conjoint, le mandataire du groupement devra être le porteur desdites certifications applicable au périmètre du chantier dans les deux cas) ;
- d) Une note technique inférieure à trente-deux (32) oui sur quarante-deux (42) pour l'ensemble des critères essentiels ;
- e) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- f) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier administratif) ;
- g) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- h) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière.

Critères essentiels

Références en travaux routiers avec enrobés bitumineux : **oui/non**

Moyens matériels : **oui/non**

Qualité du personnel : **oui/non**

Note méthodologique : **oui/non**

Capacité financière : **oui/non**

Preuves d'acceptation des conditions du marché : **oui/non**

Attestation de visite de site **oui/non**

Présentation de l'offre : **oui/**

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Études et des projets de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen **Tél. 222 23 36 02, poste 384.**

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : **673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;**
- CONAC : **222 20 37 32 / 658 26 26 82 ;**
- Numéro vert CONAC : **1517.**

YAOUNDE le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

COMMUNIQUE N°031/C/HGD/DG/DT/SMP/2022 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°027/AONO/HGD/CIPM/2022 DU 01 AOÛT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TOILETTES ET DES CHAMBRES D'HOSPITALISATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala communique :

Par décision N°031/D/HGD/DG/DT/SMP/2022, l'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation suscitée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	OPRAH CREATIVE	105 772 031	Trois (03) mois

Ladite entreprise est invitée à bien vouloir prendre attache avec l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), afin de procéder sous quinzaine à la souscription du projet de marché relatif à cette commande, en vue de sa contractualisation.

DOUALA le 6 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

COMMUNE DE NGWEI

COMMUNIQUE N°004/C/CM NGWEI/SG DU 22/08/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°03/AONO/CNYN/MO/CIPM/2022 DU 29/06/2022 EN PROCÉDURE POUR LES TRAVAUX DE : CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE À MAPAN SONG TONYE DANS LA COMMUNE DE NGWEI, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI**

Communique :

Par décision Municipale N°004/C/CM NGWEI/SG du **22/08/2022 ENOCAM B.P 4818 DLA, Tel : 697 856 705** a été retenue comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à la demande de cotation suscitée, au vu du résultat du procès-verbal de la session du **17 Août 2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, ci-dessous :

Soumissionnaire	Offre administrative	Offre Technique	Offre Financière Montant TTC	Décision
ENOCAM	Conforme	Délai 03 mois 96,96% de critères valides (81,81 % exigés par le DAO)	49 954 421	Adjudicataire

L'adjudicataire est invité à se présenter dans un délai de cinq (05) jours après publication du présent communiqué, à la Commune de Ngwei pour notification de la décision d'attribution et du projet de lettre-Commande.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été admis est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine à la Commune de Ngwei, sous peine de destruction.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour l'Etablissement **ENOCAM**

NGWEI le 22 Aout 2022

Le MAIRE

HAGBE Mathieu

COMMUNE DE MAROUA 1

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/REN/DDIA/CA-MRA1ER/CIPM/2022 DU 30/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'E.P DE KATOUAL (LOT 01) ET A L'E.P BILINGUE DE DJARENGOL (LOT 02), DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 1ER ; DEPARTEMENT DU DIAMARE – REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEDUB– EXERCICE 2022

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
 N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Maroua 1er, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune d'Arrondissement de Maroua 1er, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à Katoual (Lot 01) et à l'E.P de l'E.P Bilingue de djarengol (Lot 02), Commune d'Arrondissement de Maroua 1er; Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les Prestations à exécuter indiqués ci-dessous sont détaillées dans l'article 11 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO) :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- La maçonnerie en fondation ;
- La maçonnerie en élévation ;
- La charpente et la couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers

n° Lot	Consistance	Coûtestimatif
01	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'E.P de KATOUAL	19 000 000 F CFA
02	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'E.P bilingue de djarengol	19 000 000 F CFA

3. Cout Prévisionnel

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public MINEDUB, Exercice 2022. Le coût estimatif est de : DIX NEUF MILLIONS (19 000 000) Francs CFA par lot.

4. Allotissement

n° Lot	Consistance	Coût estimatif
01	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'E.P de KATOUAL	19 000 000 F CFA

02	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'E.P bilingue de djarengol	19 000 000 F CFA
----	---	------------------

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations permettant de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public MINEDUB, Exercice 2022. NEUF MILLIONS (19 000 000) Francs CFA par lot.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la commune contractante.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Maroua 1er, dès publication du présent avis, sur présentation d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA** auprès de la Recette d'Arrondissement de Maroua 1er.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès de la Commune d'Arrondissement Contractante, Service de la passation des marchés, au plus tard le **19/09/2022 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/REN/DDIA/CA-MRA1er/CIPM/2022

**DU 30/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLS
KATOUAL (LOT 01) ET A L'E.P BILINGUE DE DJARENGOL (LOT 02), DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 1ER
DU DIAMARE – REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

Financement : Budget d'Investissement Public MINEDUB– Exercice 2022

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **trois cent quatre-vingt mille (380 000) Frs Cfa** par lot, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de trois cent mille (380 000) Frs Cfa par lot, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites, certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **19/09/2022 à 14 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune d'Alindao, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (mandatée) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Non satisfaction, au moins, à trente-huit (38) critères essentiels cinquante-quatre (54).

13.1.3 : Offre financière

- a) Pièces non conformes ;

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 54 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **11 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Maroua 1er, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, sera jugée la **moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date de dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, au Service d'Arrondissement de Maroua 1er.

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUE N° 019/C/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 DU 07 SEPT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 006/AONO/MINRESI/CIPM/2022 DU 07 JUILLET 2022.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

- 1) **Autorité Contractante** : Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
- 2) **Maître d'Ouvrage** : Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
- 3) **Objet** : Création d'une base de données en vue de l'enregistrement et du suivi périodique des infrastructures et équipements dans les instituts sous tutelle et les structures partenaires de recherche du MINRESI (Phase II).

4) **Résultat de l'attribution** :

Soumissionnaire	Offre Administrative	Note Finale	Montant TTC (FCFA)	Rabais	Délai (Mois)	Rang
ITECH SARL BP : 15346 Yaoundé, Tél : 6 75 29 25 44	Conforme	93,46/100	19 871 820	/	03	1 ^{er}
MADIA SARL BP : 8857 Yaoundé, Tél : 676 50 95 26	Conforme	79,35/100	17 052 750	/	03	2 ^e

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le MINISTRE

TCHUINTE Madeleine

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2E (NEW-BELL)

COMMUNIQUE N°11/C/CAD2/CIPM/ST/ 2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°11/AONO/CAD2/CIPM/ST/2022 DU 26/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE CONGOFINANCEMENT : BIPIMPUTATION :

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 2erne, « Maitre d'Ouvrage », porte a la connaissance du public que :

Par decision N°11/D/CAD2/CIPM/ST/2022 du 05/09/2022 L'Entreprise dont le nom suit est declaree adjudicataire de la lettre commande relatif a l'avis d'Appel d'Offres susmentionne pour le montant et delai ci-apres :

Entreprise	Montant TTC lu lors du Depouillement	Montant TTC Corrige	Delai
ETS DS]	29 990 183 FCFA	29 990 183 FCFA	(60) JOURS

Le Représentant de ladite entreprise est invité a se présenter a la Commune d'Arrondissement de Douala 2eme, dans un délai de sept (72) heures a compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de nnarche. Passé ce délai, (l'attribution sera purement et simplement annulée.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

FAMPOU Denise

COMMUNE DE MOUANKO

COMMUNIQUE N°008/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/ADC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) À MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO***Autorité Contractante Communiqué :*

Par Décision N° 008/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 du 05/09/2022

ETS SYDVA a été retenue comme adjudicataire de la Lettre – Commande relative à l'Avis de Demande de Cotation suscité.

Soumissionnaire	Offre Administrative	Offre Technique	Offre Financière	Observations
ETS SYDVA	Conforme	Délai : 20 (Vingt) jours	Montant TTC : 9.000.990 FCFA	Adjudicataire

L'adjudicataire est invité à se présenter dans un délai de cinq (05) jours après publication du présent communiqué, à la Commune de Mouanko pour notification de la décision d'attribution et du projet de Lettre – Commande.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**275/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 07 SEPTEMBRE 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ
OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/FODECC/ CSPM-FODECC /2022 DU 13 JUILLET 2022
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

VU la Constitution du Cameroun ;
VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
VU la Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
VU la Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 modifiée et complétée par l'Ordonnance N°2022/001 du 02 juin 2022 ;
VU le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;
VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
VU La Demande de Cotation N°003/DC/FODECC/CSPM/2022 du 13 juillet 2022 pour la fourniture du matériel informatique au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC). ;
Considérant la proposition d'attribution objet de la correspondance N°...../L/FODECC/CSPM/P/S/2022 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC en date du ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les prestations, objet de la Demande de Cotation sus visée sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuées à la Société INTERASYS CONSEILS, BP : 1251 Douala - Cameroun, TEL : 233 42 57 16, FAX : 233 42 57 17 pour un montant TTC Francs CFA : 19 530 100 (dix neuf millions cinq cent trente mille cent) pour un délai de livraison d'un (01) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le MAITRE D'OUVRAGE

NENGUE SAMUEL DONATIEN

COMMUNE DE MOUANKO**DECISION MUNICIPALE N°008/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE
COMMANDE**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO**Autorité Contractante

Vu la Constitution,
Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation ;
Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements ;
Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
*Vu l'Arrêté N°0000223/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **EBWEA Pierre Honoré** aux fonctions de Maire de la Commune de Mouanko et des Adjointes au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;*
Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;
Vu la Décision N°002/DM/C/MKO/SG du 21 Mai 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Auprès de la Commune de Mouanko ;
Vu le Procès-verbal de la séance du 31 Aout 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ;

Considérant l'Avis de Demande de Cotation National Ouvert en Procédure d'Urgence N°00.

DECIDE :

Article 1^{er} : ETS SYDVA est déclarée adjudicataire de la Lettre – Commande relative à la Demande de Cotation susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Montant de la lettre commande : Neuf millions neuf cents quatre-vingt-dix (9.000.990) francs CFA Toutes Taxes
Comprises

Délai d'exécution : Vingt (20) jours calendaires

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUE N° 016/C/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 DU 07 SEPT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 004/AONO/MINRESI/CIPM/2022 DU 29 JUIN 2022.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

- 1) **Autorité Contractante:** Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
- 2) **Maître d'Ouvrage :** Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
- 3) **Objet :** Travaux de réactualisation du fichier national des chercheurs indépendants dans le domaine des pharmacopées traditionnelles.

4) **Résultat de l'attribution :**

Soumissionnaire	Offre Administrative	Note Finale	Montant TTC (FCFA)	Rabais	Délai (Mois)	Rang
Groupement Ets NASHEREM Glory & SAIFIP-CEF BP : --/-- Yaoundé, Tél: 650 18 64 62	Conforme	89,9/100	19 999 999	/	03	1 ^{er}

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le MINISTRE

TCHUINTE Madeleine

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUE N° 018/C/MINRESI/BOO/GOO/G30/G32 DU 07 SEPT 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'ANALYSE DES OFFRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, communique :

Qu'au terme de l'analyse des offres administratives et techniques de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 005/AONO/MINRESI/CIPM/2022 du 29 juin 2022 pour l'élaboration du document de politique nationale de veille technologique (Phase II), les soumissionnaires ci-dessous mentionnés ont obtenu les notes techniques ci-après :

N°	Soumissionnaire	Note technique	Observations
01	Ets MARCE CONSULTING BP : 17079 Yaoundé, Tél: 6 96 44 90 87	80,5/100	Qualifié pour la suite de la procédure
02	KIAMA S.A BP : 15709 Yaoundé, Tél: 6 96 81 38 71	76/100	Qualifié pour la suite de la procédure
03	Groupelement MADIA Sarl / GOLD TELECOM BP : 8857 Yaoundé, Tél: 6 76 50 95 26	Éliminé pour non-conformité de la caution de soumission	

Les soumissionnaires qualifiés sont par conséquent invités à prendre part à l'ouverture des offres financières prévue, le **09 SEPT 2022 à 09 HEURES** dans la salle de réunion du MINRESI.

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le MINISTRE

TCHUINTE Madeleine

TRADEX S.A

COMMUNIQUE N°011/DG/TRADEX/CIPM/22 DU _ PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 18 JUILLET 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET À L'INSTALLATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

le Directeur Général de TRADEX S.A. communique :

La société **Systèmes & Applications Electroniques (S.A.E.)**, BP : 1731 Douala, est déclarée adjudicataire du Marché objet de l'Appel d'Offres susmentionné comme suit :

MONTANT (FCFA HT)	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI D'EXECUTION
Quatre-vingt-seize millions trois cent deux mille (96 302 000)	Cent quatorze millions huit cent quarante mille cent trente-cinq (114 840 135)	Quatre-vingt-dix-neuf (99) jours

Il l'invite par conséquent à prendre l'attache du Maître d'Ouvrage pour la finalisation du Marché correspondant. Par ailleurs, les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, sont invités à passer retirer leurs offres auprès du secrétariat de la Cellule des Marchés (CMA) de TRADEX S.A., à l'adresse ci-après dans un délai maximum de quinze jours, faute de quoi celles-ci seront détruites :

Secrétariat de la CMA-TRADEX.

B.P: 1468 Bonanjo Douala-Cameroun

Tél. 233 43 63 75 / 233 43 63 76

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour les entreprises soumissionnaires non retenues, ayant participé à l'Appel d'Offres susvisé.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

NGONDI OWONA Alain Francis

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUEN° 1866-22/ADC/DG/DG.M/DG.MTPORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 21/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LE REPROFILAGE DE LA PISTE D'ATERRISSAGE EN TERRE DE L'AÉROPORT DE BERTOUA.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :
Par **Décision N° 0817-22/ADC/DG/DG.M/DG.MT** du 07 Septembre 2022, le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 21/AONO/ADC/ CIPM/2022 du 12/08/2022, pour le reprofilage de la piste d'atterrissage en terre de l'Aéroport de Bertoua, est annulé.

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNAUTÉ URBAINE D'EDÉA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CUED/DAFE/SMPA/2022 DU 07/09/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DES ILLUMINATIONS DES FETES DE FIN D'ANNEE 2022 DANS LA VILLE D'EDEAFINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'EDÉA EXERCICE 2022.COMPTE 221120 - AMÉNAGEMENT DES JARDINS ET PLACES PUBLIQUES

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Ville auprès de la Communauté Urbaine d'Edéa (CUED) lance un Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence pour le compte de la Communauté urbaine d'Edéa, pour les travaux de fourniture et de pose des illuminations des fêtes de fin d'année 2022 dans la ville d'Edéa en un lot unique.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser:

- pose du matériel d'illumination fourni par l'entreprise ;
- raccordements des installations sur le réseau ENEO, y compris la pose de comptage et la mise en marche des équipements ;
- maintien en bon état de fonctionnement des illuminations sur tous les sites ;
- sécurité par l'entreprise des équipements posés ;
- dépose desdits équipements suivie de leur rangement dans les magasins de La CUED ;
- toute autre sujétion nécessaire à la bonne exécution des travaux.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de **vingt millions (20 000 000) francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux en un lot unique sont programmés sur les sites et carrefours suivants:

1. JARDIN CUED
2. CARREFOUR POSTE
3. JARDIN PONT ALLEMAND ;
4. CARREFOUR KRIBI ;
5. RESIDENCE PREFET;
6. CARREFOUR MARCHÉ BILALANG ;
7. CARREFOUR JAMAÏQUE;
8. CARREFOUR QUARTIER D'AMOUR ;

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise spécialisée dans les travaux de génie-électrique sur les voiries urbaines.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le Budget de la Communauté Urbaine d'Edéa, Exercice 2022 (Compte 221120 Aménagement des jardins et places publiques).

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à l'adresse suivante dès publication du présent avis :

Communauté Urbaine d'Edéa/Direction des Affaires Financière et Economiques/Service des Marchés et des Approvisionnements, ou au journal des marchés Publics.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Cellule des Marchés de la Communauté Urbaine d'Edéa, dès publication du présent avis dans le journal des marchés publics ou dans un journal officiel agréé, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA à la recette municipale de la Communauté Urbaine d'Edéa.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en langue française ou anglaise, en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Communauté Urbaine d'Edéa/Direction des Affaires Financière et Economiques/Service des Marchés et des Approvisionnements,, au plus tard le **06/10/2022** à 10h00 heures précises, et devra porter la mention suivante:

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/CUED/DAFE/SPMA/2022 DU 07/09/2022 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DES ILLUMINATIONS DES FETES DE FIN
D'ANNEE 2022 DANS LA VILLE D'EDEA»**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Pour les fêtes de fin d'année 2022, le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de deux (02) mois à compter de la signature et la notification du marché; les illuminations fonctionneront du 15 Novembre 2022 au 15 Janvier 2023.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier agréé par le Ministère des finances et dont la liste figure dans le présent DAO, d'un montant de quatre cent milles (400.000) francs CFA.

Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Les offres devront respecter le principe de séparation des offres administrative, technique et financière.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis qui se fera en un temps aura lieu le **.06/10/2022 à 11h00 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine d'Edéa dans la salle de réunion de l'Hôtel de ville d'Edéa.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

La Commission Interne de Passation des Marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la composition des offres et les montants de la soumission.

14. Critères d'évaluation**Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires sont :

- a) absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- b) absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres ;
- c) non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres ;
- d) absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des (trois) 3 dernières années;
- e) fausse déclaration ou pièce(s) falsifiée(s);
- f) un (1) critère essentiel non satisfaisant ;
- g) non possession en propre d'un matériel composé de un (1) camions nacelle et un (1) pick up;
- h) omission de prix unitaire

Critères essentiels

Les critères essentiels qui seront évalués de façon binaire portent sur :

- a) la qualité de la note méthodologique (note descriptive et rapport de visite, conformité des méthodes proposées par le soumissionnaire, ordonnancement rationnel des tâches, planning et délai) ;
- b) le personnel clé d'encadrement ;
- c) les références du soumissionnaire pour des travaux des illuminations sur les trois(03) dernières années 2019,2020 et 2021 y compris 2022 si l'entreprise en dispose;
- d) les moyens matériels.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre techniquement qualifiée, sera évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Financière et Economiques/Service des Marchés et des Approvisionnements de la Communauté Urbaine d'Edéa Tél 694219814/695404369.

N.B: pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

EDEA le 7 Septembre 2022

Le MAIRE

NLEND Albert Emmanuel

COMMUNE DE MOUANKO

COMMUNIQUE N°009/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS EN MATÉRIEL MÉDICAL DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) DE DIBONGO ET OLOMBÈ, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL ;

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO

Autorité Contractante Communiqué :

Par Décision N° 009/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 du 05/09/2022 **WERSTERN INFORMATIQUE** a été retenue comme adjudicataire de la Lettre – Commande relative à la Demande de Cotation suscitée.

Soumissionnaire	Offre Administrative	Offre Technique	Offre Financière	Observations
WERSTERN INFORMATIQUE	LOT 1 : Conforme	Délai : 30 (Trente) jours	Montant TTC : 13.180.425	Adjudicataire pour évaluation la moins disante car l'offre aura été reconnue conforme à la Demande de Cotation et remplissant les capacités financières requises
	LOT2 : Conforme		Montant TTC : 6.939.750	
	LOT3 : Conforme		Montant TTC : 6.939.750	

L'adjudicataire est invité à se présenter dans un délai de cinq (05) jours après publication du présent communiqué, à la Commune de Mouanko pour notification de la décision d'attribution et du projet de Lettre – Commande.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE MOUANKO

COMMUNIQUE N°011/C/RL/DSM/C.MKO/2022 DU 05/09/2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR LES EQUIPEMENTS DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) À MOUANKO, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO***Autorité Contractante Communiqué :*

Par **DECISION N° 011/DM/RL/DSM/C.MKO/2022 du 05/09/2022** La Demande de Cotation ci-dessus visée est déclarée **infructueuse**, au vu du résultat du Procès-Verbal de la session du **31/08/2022** de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mouanko ci-dessous :

Soumissionnaire	Offre Administrative	Offre Technique	Offre Financière	Observations
ETS ELISABETH LA GLOIRE	Non-Conforme	RAS	RAS	Éliminé pour dossier administratif non conforme et il tombe sous le coup du critère éliminatoire pour absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif dans un délai de 48h après l'ouverture des plis.

MOUANKO le 5 Septembre 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE MAROUA 1

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/C-MAROUA I ER/CIPM/2022 DU 30/08/2022
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONAL NO1 –GOYANG – KATOUAL
(8,00KM), DANS LA COMMUNE DE MAROUA I ER DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP, EXERCICE 2022
AUTORISATION DE DEPENSE : IX05290 IMPUTATION : 56 36 126 01 641311 523511 861**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
56 36 126 01 641311 523511 86

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Maroua 1er, Autorité Contractante lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de MAROUA 1, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la route **NATIONAL N°1 –GOYANG – KATOUAL (8,00km)**, Commune d'Arrondissement de Maroua 1er, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les tâches suivantes :

- Installation de chantier ;
- Nettoyage et terrassement ;
- Assainissement et drainage ;
- Ouvrages d'art ;
- Divers.

3. Cout Prévisionnel

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2022, pour un coût total estimatif à : **Vingt-sept millions sept cent mille (27 000 000) de Francs CFA.**

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux routiers.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2022, pour un coût total estimatif à : **Vingt-sept millions sept cent mille (27 000 000) de Francs CFA.**

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Maroua 1er Secrétariat Général.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Maroua 1er(Secrétariat Général), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **trente-cinq mille (35. 000) francs CFA** auprès du Receveur Municipal de la Commune de Maroua 1er.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée **contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Maroua 1er**, Autorité Contractante au plus tard le **19/09/2022** et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°02 /AONO/C-MAROUA I^{ER}/CIPM/2022 DU POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONAL N°1 –GOYANG – KATOUAL (8,00km), DANS LA COMMUNE DE MAROUA I^{ER} DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2022

?A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT."

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **TROIS (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un **montant de Cinq cent quarante mille(540 000) francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **19/09/2022 à 15 HEURES** précises dans la salle de réunions de la Commune de Maroua 1er, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

1. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

15.1- Critères éliminatoires**15.1.1 : Pièces administratives**

a) Pièce falsifiée ou non authentique.

15.1.2 : Offre technique

a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;

b) Non satisfaction, au moins, à soixante-dix pour cent (70%) des critères essentiels

15.1.3 : Offre financière

a) pièces non authentique.

15.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 39 critères essentiels ci-dessous :

a) Présentation sur **03 critères** ;

b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **06 critères** ;

c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **13 critères** ;

d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;

e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **04 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de MAROUA 1ER, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les **renseignements complémentaires** d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la **Commune de MAROUA I^{ER}**.

MAROUA le 30 Aout 2022

Le MAIRE

HAMADOU HAMIDOU

PRÉFECTURE DU DIAMARE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MINAT/REN/K22/CDPMP/DIA/2022 DU 17/08/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 FORAGES EQUIPES DE PMH A ZONGOYA, GAWEL, GOUDOUGOUL ET DAGAI-KOLA DANS L'ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEPAT) EXERCICE 2022 IMPUTATION : 56 94 195 05 110000 523412 337 AUTORISATION DE DEPENSE : L019758

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 94 195 05 110000 523412 337

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2022, le Préfet du Département du Diamaré, **Autorité Contractante (AC)**, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, pour **l'exécution des travaux de construction de 04 FORAGES EQUIPES DE PMH A ZONGOYA, GAWEL GOUDOUGOUL et DAGAI-KOLA** dans l'Arrondissement de Ndoukoula, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord suivant la Répartition ci-après.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- l'étude hydrogéologique et géophysique préalable à l'implantation
- la foration au rotary et au marteau fond de trou éventuellement
- Équipement du forage (tubage et filtre à gravier) ;
- Développement, essai de pompage et de débit ;
- Équipement de surface ou superstructure (margelle, dalle anti-bourbier, canal d'évacuation des eaux, puits perdu et murette de clôture).
- La pose pompe manuelle de type INDIA MARK II
- Analyse physico chimique de l'eau et la désinfection du forage
- La formation d'un comité de gestion du point d'eau

3. Cout Prévisionnel

Le coût estimatif est de TTC TRENTE QUATRE MILLIONS (34 000 000) FRANCS CFA.

4. Allotissement

lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINEPAT, Exercice 2022, sur la ligne d'Imputation Budgétaires 56 94 195 05 110000 523412 337, l'Autorisation de Dépense L019758

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables à **la Préfecture de Maroua**.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la **Préfecture de Maroua**, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Cinquante Mille Francs (50 000)** francs CFA auprès de la trésorerie Générale de Maroua 1.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la **Préfecture de Maroua**, au plus tard 13/09/2022 à **14 heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004/AONO/MINAT/REN/K22/CDPMP/DIA/2022 DU 17/08/2022

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 FORAGES EQUIPES DE PMH A ZONGOYA, GAWEL GOUDOUGOUL et DAGAI-KOLA DANS L'ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA DU DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEPAT)

EXERCICE 2022

IMPUTATION : 56 94 195 05 110000 523412 337

AUTORISATION DE DEPENSE : L019758

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Délai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est de **quatre (04)** mois calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la **pièce 12** du DAO, d'un montant de **Six cent quatre-vingt mille (680 000)** francs CFA et valable pendant **trente (30)** jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03)** mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01)** temps le 13/09/2022 à **15 heures** précises dans la salle des réunions de la Préfecture de Maroua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation**Critères éliminatoires**

- Absence de la caution de soumission ;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Note technique inférieure au seuil minimal requis ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;
- Non justification d'au moins une des références exigées.

Principaux Critères techniques de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats, qui seront évalués de manière binaire (**oui** ou **non**) porteront sur :

- La capacité financière (Attestation de solvabilité, Chiffre d'affaires, bilan certifiés.)..... oui/non ;
- Les références de l'Entreprise ces trois dernières années (En général et dans les travaux similaires)oui/non ;
- L'expérience et la qualification du personnel d'encadrement.....oui/non ;
- L'organisation et la méthodologie d'exécution du travailoui/non ;
- La disponibilité du matériel de chantier et des équipements essentiels oui/non ;
- L'attestation de visite du site.....oui/non.

Ces critères techniques de qualification seront déclinés en quarante-neuf sous-critères ; de sorte que la non-obtention d'au moins **34 oui** sur **49** entraîne l'élimination du soumissionnaire.

15. Attribution

Le Préfet du Département du Diamaré, **Autorité Contractante(AC)**, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès du **Chef de Service des Affaires Économiques et Financières de la Préfecture de Maroua** au numéro de téléphone **699388663**, dès publication du présent avis d'appel d'offres.

MAROUA le 17 Aout 2022

Le PRÉFET

EKO MBARGA Jean-Marc

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 07 SEPT 2022 RELATIF A : A L'ACQUISITION DE DEUX BENNES F2000 64R 9-32 380 HP A LA COMMUNAUTEURBAINE DE NGAOUNDE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT: BIP MINDEVELL EXERCICE 2022

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL de l'année 2022, le Maire de la Ville de Ngâoundéré, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence pour le compte de la Communauté Urbaine de Ngâoundéré (Maître d'Ouvrage), un Appel d'Offres National Ouvert l'acquisition citée ci-dessus
 L'acquisition comprennent notamment :

2. Consistance des prestations

Définition des travaux :

MOTEUR ;	WEICHAM WP10.380E22 EURO II
	10 cylindres en ligne -Diesel-Turbo
PUISSANCE (HP)	380
COUPLE MOTEUR (NM)	1500
MARQUE	Fast
MODELE	10JSD180+QH50
RAPPORTS	10 avant -2 arrière
ESSUIE AVANT	9 tonnes MAN
ESSIEUX ARRIERE	16 tonnes MAN Essieux double réduction
EMBRAYAGE	Mono -disque 430mm
RAPPORT DE PONT	5.92 (technologie ZF)
SUSPENSION AVANT	Ressort à lames multiples (10)
SUSPENSION ARRIERE	Ressort à la lame multiple (12) 4 boulons en U
CABINE COCHETTE	- Model F2000 -cabine plate - Toit ouvrant - Vitre arrière
COUCHETTE	1 couchette simple
CLIMATISATION	automatique
SUSPENSION CABINE	Pneumatique 4 points
SIEGE CONDUCTEUR	Réglable - suspension hydraulique
CHASSIS (MM)	850x300 (8+7)
EMPATTEMENT (MM)	1800+3600+1600
DIMENSION (MM)	8300+2500+3450
PNEUS AV 1 AR	13R22.5 + 1 secours
BENNE(MM)	5400x2300x1600(8/6)

BATTERIE (V/AH)	24/165
RESERVOIR	380 litres
FILTRE A AIR	Type desert
CRIC HYDRAULIQUE	32 tonnes
MANUEL	Utilisateur
OUTILLAGE	Caisse
SIGNALISATION	Triangle + gilet

Manuel d'utilisation et d'entretien, Garantie minimale 02 ans et services après-vente

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **209 000 000 (deux cent neuf millions) de francs CFA**.

4. Allotissement

Les fournitures sont subdivisées en seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par BIP DU MINDDEVEL EXCERCICE 2022 sur la ligne d'imputation.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté auprès du secrétariat du Maire de la Ville de Ngaoundéré, dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté Urbaine et l'ARPM/AD.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du secrétariat du Maire de la Ville, dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté, contre présentation d'une quittance de versement de la somme de **100 000 (cent mille)** non remboursable représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale de la CUN

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles devra parvenir contre récépissé au Secrétariat du Maire de la Ville au plus tard **le 23 SEPT 2022 à 15 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante ;

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 07 SEPT 2022
 RELATIF A : A L'ACQUISITION DE DEUX BENNES F2000 64R 9-32 380 HP A LA COMMUNAUTE URBAINE DE
 NGAOUNDE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (en procédure d'urgence)
 A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif. (Obligatoire).

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **02 (deux) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **4 180 000 (quatre millions cent quatre vingt mille)** forfaitaire en FCFA pour chaque lot le cas échéant ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur] et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente; conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois-(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 23 SEPT 2022 à 16 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN dans la salle de délibération des actes de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation**1- Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- 1 Absence de la caution de soumission ;
2. fausse déclaration ou alors pièce falsifiée ;
3. Note technique inférieur a 70/100;
4. Absence d'un prix unitaire quantifié ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

NB : les copies scannées ne sont pas acceptées.

2- Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

1. La situation financière;
2. L'expérience ;
3. Le personnel ;
4. Le matériel.
5. Situation financière inférieur au tiers du coût prévisionnel ;
6. Non-exécution du nombre de projets similaires.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforrrie pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Administration au nom de la quelle sera Conclu le Marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN, un marché des fournitures sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante, pour le compte de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté urbaine de Ngaoundéré.

NGAOUNDERE le 7 Septembre 2022

Le MAIRE

SALIHOU

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°003/AONR/FODECC/CSPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET
D'AVOCATS POUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO
ET CAFE (FODECC) FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DEVELOPPEMENT
DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC) EXERCICE 2022.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

L'Administrateur du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) lance un Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence en vue du recrutement d'un cabinet d'avocat pour l'assistance juridique au FODECC.

Le présent Appel d'Offres fait suite à l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt **N°001/ASMI/FODECC/2022** du **18 avril 2022** publié dans le Journal des Marchés (JDM) N°2544 du **21 avril 2022**.

2. Consistance des prestations

La mission consiste :

De façon générale à assister juridiquement le FODECC et sa représentation auprès de toute juridiction ou administration, à l'écrit ou à l'oral, dans toutes les contraintes ou difficultés de toute nature auxquelles le FODECC pourrait être confronté.

De façon spécifique à :

Mettre toute son expertise au service du FODECC pour toutes sollicitations d'ordre juridique, d'assistance et de représentation en justice et à officier avec diligence, intégrité et compétence ;

Ne plaider aucune cause, ni engager aucune procédure judiciaire pour le compte d'un tiers contre le FODECC pendant toute la durée de l'assistance juridique et dans un délai d'un (01) an après la cessation de la mission ;

Informar par écrit le FODECC dans un délai de 72 heures au plus tard, tout report de la cause, tout prononcé d'une décision rendue en indiquant dans cette dernière hypothèse les voies et délais de recours ;

Rendre compte avec diligence à toute réquisition, de la gestion de tout dossier à lui confié par le FODECC.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des Etudes préalables est de vingt millions (20 000 000) F CFA.

4. Allotissement

Les prestations sont en un (01) lot.

5. Participation et origine

Faisant suite au Communiqué N° 001/CR/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/2022 du 01^{er} septembre 2022 portant publication du résultat de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°001/ASMI/FODECC/2022 du 18 avril 2022 pour la préqualification des cabinets d'avocat pour l'assistance juridique au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC), la participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux candidats inscrits sur la liste ci-après :

N°	SOUSSIONNAIRE	Téléphone
1	DN ASSOCIATES AVOCATS	694 91 13 42
2	SCP (Professionnelle d'Avocats) AL AMINE-DIKA	655 02 59 81

3	Cabinet d'Avocats Gustave Georges MBET et Associés	699 69 93 65
---	--	--------------

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, seront financées par le budget du FODECC de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire 2022 09 1140030 612057.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures et jours ouvrables au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé, 2^{ème} étage, téléphone 222 21 88 26-mail : contact@fodecc.cm, dès la publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu ou retiré aux jours et heures ouvrables au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé, 2^{ème} étage, téléphone 222 21 88 26, -mail : contact@fodecc.cm, dès la publication du présent Avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de vingt mille F CFA (20 000) au « Compte Spécial de CAS- ARMP » ouvert à la BICEC sous le n° 33598860001 – 94.

9. Remises des offres

Les Offres rédigées en français ou en anglais et présentées en six (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devront parvenir sous pli fermé au secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé, 2^{ème} étage, téléphone 222 21 88 26, E-mail : contact@fodecc.cm, au plus tard le **07 octobre 2022 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONR/FODECC/CSPM/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AVOCATS POUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)»

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

La période d'exécution pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offre est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la mission. Cette estimation prend en compte le temps nécessaire pour la production des rapports.

11. Cautionnement Provisoire

Une caution de soumission d'un montant de quatre cent mille (400 000) F CFA devra être introduite dans les pièces du soumissionnaire sous peine de rejet. Elle devra être produite et délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces du Dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative, conformément au listing prévu au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

L'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre en charge des Finances entraînera le rejet de l'Offre.

Les offres sont placées dans deux (02) enveloppes dont une contenant les pièces administratives et les offres techniques, distincte de celle contenant l'offre financière. En plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis par le Règlement Particulier d'Appel d'Offres, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière dans une enveloppe scellée et marquée comme tel pour servir d'offre témoin destinée à l'Organisme de régulation des Marchés Publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des Dossiers Administratifs et des Offres Techniques interviendra dans un premier temps. Elle sera suivie dans un second temps de l'ouverture des Offres Financières des soumissionnaires.

L'ouverture des Dossiers Administratifs et des Offres Techniques aura lieu le **07 octobre 2022 à 14 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC dans la salle de conférence de l'immeuble Siège du FODECC, sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé.

L'ouverture des Offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70 points sur 100 et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.

Seuls peuvent y assister, les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du Dossier.

14. Critères d'évaluation**1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures accordé par la CSPM ;

Absence de la caution de soumission ;

Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;

Absence de l'attestation d'exercice émise par l'ordre des Avocats pour l'année en cours pour le Chef de mission et l'Expert N°1 ;

Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;

Présence des informations financières dans les pièces administratives ou l'Offre technique ;

Offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies ;

Absence de présentation de l'offre financière témoin destinée à l'ARMP dans une enveloppe séparée scellée et marquée comme tel ;

2 Critères Essentiels :

L'évaluation de l'Offre Technique portera sur les critères essentiels suivants :

Présentation générale de l'Offre : 03 points

Expérience et références du Cabinet/Bureau d'Etudes : 10 points

Organisation et méthodologie : 30 points

Moyens logistiques et matériel : 07 points

Qualification et compétences techniques et professionnelles du personnel clé : 50 points

TOTAL : 100 POINTS

Méthode de sélection du Cabinet ou du Bureau d'Etudes :

Le Marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'Offre aura été évaluée la mieux disante et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.

Le score financier se calculera selon la formule suivante :

$SF = 100 \times Fm/F$,

SF étant le score financier,

FM la proposition financière la moins disante et

F le montant de la proposition considérée.

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

T=0,80 et F= 0,20

La note globale est : **$0,80 \times St + 0,20 \times Sf$** .

15. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II Bastos-Yaoundé, 2^{ème} étage de l'immeuble Siège, téléphone 222 21 88 24.

Dénonciation et Corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler 1517, numéro vert de la Commission Nationale Anti-corruption.

YAOUNDE le 7 Septembre 2022

Le MAITRE D'OUVRAGE

NENGUE SAMUEL DONATIEN

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°017/ASMI/CUD/2022 DU 06/09/2022 POUR LA PRESELECTION DES CONSULTANTS POUR LE CONTROLE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES, LA VERIFICATION DE LA QUALITE, L'ASSISTANCE A LA RECEPTION ET L'ASSISTANCE AU SUIVI DE LA MAINTENANCE DU MATERIEL ROULANT ET NON ROULANT ACQUIS SUR FINANCEMENT BANCAIRE POUR LA REGIE AUTONOME DES ROUTES ET DES CONSTRUCTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Pour restructurer l'organisation de la regie exercee par la CUD dans le domaine des travaux routiers, d'assainissement et d'eclairage public, d'une part, et, corriger les dysfonctionnements et les lacunes observees dans la realisation des chantiers routiers et autres dans la ville de Douala, executees par la regie de la CUD, le Maire de la Ville, par Arrete Municipal n° op/AM/CUD/CAB-MAIRE du 17 Mai 2021, a procede a la creation d'une Regie Autonome des Routes et Constructions. L'objectif recherche est d'améliorer, dans le cadre des prestations executees par les moyens humains et equipements de la CUD, la qualite des travaux routiers, assurer la durabilite de la voirie urbaine, controler les inondations sur le Territoire de la Ville de Douala et maintenir un niveau optimal d'eclairage public. Aussi, la Communaute Urbaine de Douala (CUD) entend-elle elle acquérir des engins lourds et materiels de genie civil necessaires a son bon fonctionnement, et a contracte un emprunt aupres d'un etablissement bancaire national. A cet egard, la CUD souhaite recruter un Consultant pour assurer les prestations de controle des caracteristiques techniques, de verification de la qualite et de l'assistance a la reception du materiel roulant et non-roulant, et (l'assistance au suivi de la maintenance des Equipements acquis pour la Regie Autonome des routes et constructions de la Communaute Urbaine de Douala.

Le materiel a acquerir et l'entretien a suivre sur une periode de deux (02) ans, est compose de : niveleuses, compacteurs 2 en 1, pelle excavatrice amphibie, un bulldozer, pelles chargeuses, pelle excavatrice sur pneus, un camion hydrocureur, camion repandeur gravillonneur, 04 pelles excavatrices sur chenilles, tractopelle, camion toupie, compacteurs manuels, dame sauteuse, camion 6 x 4 assorti d'une remorqueuse benne de 35 m3, camion remorqueur, camion atelier, camionnettes bennes, centrale a beton, vibreurs beton, marteaux piqueur + compresseur, plaque vibrante, station totale y compris les accessoires, niveau y compris les accessoires, vibreurs a beton, monte-demonte pneus, machine de marquage au sol, scie a asphalte, materiel de laboratoire geotechnique, camion tracteur 6 x 4 assorti d'un porte char, camion-citerne, camion nacelle, camion balai mecanique, camions 6 x 4 assortis de bennes de 14 a 20 m3, camion atelier, fourgon, chariot eleveur et pick-ups.

2. Consistance des prestations

La mission comprend essentiellement : (i) le controle des caracteristiques techniques des equipements et engins lourds ; (ii) le controle et la verification de la qualite du materiel et des engins lourds ; (iii) l'assistance aux operations de reception, et, (iv) (l'assistance au suivi des operations de maintenance de ces equipements

3. Participation et origine

Le Maire de la Ville de Douala, Maitre d'Ouvrage, invite les candidats (Firmes — Consultants) à manifester leur interet a fournir les prestations ci-dessus.

Peuvent faire acte de candidatures, les Consultants à l'exclusion des Bureaux d'Etudes Techniques qui ne sont pas juridiquement et financièrement autonomes et qui ne sont pas administrees selon les regles du droit commercial ; des Bureaux & Etudes Techniques dont un marche aurait ete resilie en application du Code des Marches Publics juridiquement et financièrement autonomes et qui ne sont pas administrees selon les regles du droit commercial ; des Bureaux & Etudes Techniques dont un marche aurait ete resilie en application du Code des Marches Publics.

4. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en français et/ou en anglais, et en SEPT (07) exemplaires dont UN (01) original, CINQ (05) copies physiques et une copie numérique sur CD-Rom ou clé USB marqués comme tels doivent être déposés sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

Direction des Service Généraux et du Patrimoine Sous-direction de la Passation des Marchés Publics Sise au 1.049 de la Rue Pasteur, 5ème étage, Immeuble SCI BONANJO BP 43 Douala, Tél/Fax : 233 42 15 09 Douala-Cameroun, E-mail : villededouala@yahoo.fr Au plus tard le **23/09/2022 à 15 heures**, heure locale, avec la mention :

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N° 017/ASMI/CUD/2022 DU 06/09/2022**

**POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AU CONTROLE TECHNIQUE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX
D'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT ET NON ROULANT POUR LA REGIE DELEGUE AUTONOME DES
ROUTES ET DES CONSTRUCTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA**

5. Critères d'évaluation**CAPACITE DE LA SOCIETE OU DU GROUPEMENT**

Pourront seuls prendre part a l'appel d'offres restreint les bureaux d'etudes qui repondent aux conditions particulieres ci-dessous :

i) Taille du BET :

Personnels Cadres (Ingenieurs et Experts) permanents superieurs a 3 ;

ii) Experience en maitrise d'oeuvre Specialiste dans le controle et la verification de la qualite des engins !curds de genie civil depuis plus de 5 ans ;

(iii) References en Controle, Verification des caracteristiques techniques et homologation du materiel roulant C 2 projets de controle des caracteristiques techniques des engins de genie civil, realises au tours des dix dernieres annees; 2 projets d'homologation du materiel roulant ;Pour etre validee, chaque reference en prestation devra etre justifiee par leselements suivants :

la copie de l'extrait de chaque contrat comportant la premiere page du marche, et la page de signatures du marche y afferent la copie du certificat de bonne fin delivre par le Maitre d'Ouvrage un contact permettant de saisir le Maitre d'Ouvrage indique pour la verification des informations relatives a la reference concerne. Ces documents devront etre (lairs et lisibles ; faisant ressortir clairement le nom du Maitre d'Ouvrage et le lieu d'execution du projet.

CAPACITE DU PERSONNEL

A titre d'information, le personnel cle qui sera mobilise pour la realisation de la prestation devra avoir un minimum de qualification et d'experience et it devra etre choisi parmi les salaries du bureau d'etudes candidat ou d'une societe du groupe auquel it appartient.

Appartenance :

Les intervenants cites dans la liste ci-apres devront etre des salaries depuis plus d'un an du bureau d'etudes candidat ou dans une societe du groupe auquel it appartient. En cas de groupement, le Chef de Mission devra etre un salarie du Mandataire.

Un chef de mission, Expert Technique inscrit a la Chambre Professionnelle des Experts Techniques du Cameroun et ayant un niveau d'ingenieur de genie micanique (Bac+5), justifiant dune experience professionnelle probante d'au mains cinq (05) annees dans le domaine ;

Deux mecaniciens BTMA (equivalent baccalaureat) justifiant dune

experience professionnelle probante d'au moins trois (03) annees dans le domaine, dont run en mecatroniqueet l'autre en circuit hydraulique.

L'evaluation des dossiers des soumissionnaires se fera sur la base des elements ponderes suivants :

No	Criteres d'evaluation du dossier de preselection	Points
2	Taille du BET	5
2		

Experience maitrise d'oeuvre



3	References et experiences en Controle, Verification des caracteristiques techniques et suivi de la maintenance des equipements	50
4	References et experiences en homologation des materiels routants	25

Pour être retenus, les candidats devront obtenir une note au moins égale 80%.

6. Renseignements Complémentaires

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence auprès de la Direction de l'Entretien et de la Construction des Infrastructures de la Communauté Urbaine de Douala aux heures ouvrables entre 08 heures et 16 heures, Tel. / Fax : (237) 233 42 69 50.

DOUALA le 6 Septembre 2022

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE NGWEI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/08/2022 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION
D'EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS LA LOCALITE DE NDJOCKLOUMBE, COMMUNE DE
NGWEI, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 32 641433 524113

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de NGWEI, Maitre d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour : la construction d'une adduction d'eau potable à Energie solaire dans la localité de Ndjockloubè , commune de NGWEI

2. Consistance des prestations

Les travaux sont regroupés comme indiqué ci-dessous :

Désignation du projet	Localités	Montant Prévisionnel en Fcfa
Construction d'une AEPA énergie solaire	Ndjock loubè	44 700 000

3. Allotissement

Les travaux sont constitués en un lot.

4. Participation et origine

La participation à la présente consultation est réservée aux Entreprises de droit Camerounais jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP MINEE) l'Exercice 2022 Imputation Budgétaire : 56 32 641433 524113

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat du secrétaire général à la Commune de Ngwei, B.P : 266 Edéa, Tél : (237) 690 548 657/697 613 977 dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Ngwei, B.P : 266 EDEA, Tél : (237) 694 963 978 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Ngwei.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** (dont un original et six copies marqués comme tels), devra parvenir au secrétariat du secrétaire général de la Commune de Ngwei, au plus tard le **26/09/2022 à 11h30 heures** et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONO/C-NGW/CIPM/2022 DU 29/08/2022
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE DANS LA
LOCALITE DE NDJOCKLOUMBE, COMMUNE DE NGWEI, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION
DU LITTORAL.
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).

9. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution prévue par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **quatre (04) mois**.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces Administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un **montant de 2%** du coût prévisionnel du marché Toutes Taxes Comprises soit **huit cent quatre-vingt-quatorze milles (894 000) Francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au – delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces Administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remise sous pli scellé.

Les plis visés portant uniquement le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres sont adressés au Maître d'Ouvrage. Ils ne doivent donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Les pièces du Dossier Administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou une autorité Administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu à **26/09/2022 à 13 heures** précises dans la salle des actes de l'hôtel de ville de la Commune de Ngwei par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngwei.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation**CRITERES ELIMINATOIRES**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence de la caution de soumission dans les pièces Administratives ;
- Dossier non produit en Sept (07) exemplaires ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années et non appartenance à la liste des entreprises défaillantes.
- Le non-respect d'au moins 32/40 des sous critères des critères essentiels
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU ;
- Absence ou la non-conformité de toute autre pièce du dossier administratif dans un délai de 48 heures après l'ouverture des plis.

CRITERES ESSENTIELS

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur

N°	Désignation
1	Personnel d'encadrement
2	La disponibilité du matériel
3	Les références de l'entreprise
4	L'organisation et la compréhension du projet
5	La présentation des offres

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire ayant présenté une offre administrative conforme, techniquement éligible et présentant une offre financière évaluée la moins- disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt de celles-ci.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du secrétaire général de la Commune de Ngwei, B.P : 266 Edéa, Tél : (237) 690 548 657/697 613 977 dès publication du présent avis.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : **673 20 57 25 ou 69937 07 48.**

DOUALA le 29 Aout 2022

Le MAIRE

HAGBE Mathieu

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N°027/C/DG/CM-SCDP/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION N°011/DCE/DEXP/CIPM-SCDP/2022 DU 19 JUILLET 2022 RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIELS PORTATIFS DE METROLOGIE DES DEPOTS SCDP.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS(SCDP)/MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformement au rapport du Comite ad hoc portant sur le Dossier de Consultation susvisé, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

Adjudicataire	Note Technique sur 100	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'Execution	Observation
ETS GRACE DIVINE B.P: 6 107 Yaounde-CAMEROUN Tel: 677 56 15 65/696 13 16 20	Trois (03) critères essentiels valides sur quatre (04), soit 75%	59 535 562	Quatre-vingt-dix (90) jours	Adjudicataire pour avoir présenté l'offre jugée la moins disante.

Le Directeur General des **ETS GRACE DIVINE, B.P : 6 107 Yaounde-Cameroun, Tel : (+237) 677 56 15 65/696 13 16 20**, est invité à se présenter des publication du présent Communiqué à la Direction Generale (Cellule des Marches) pour établissement du Marche correspondant.

Par ailleurs, les entreprises non-adjudicataires sont priées de passer retirer leurs Offres sous quinzaine des publication du présent Communiqué. Passe ce ces Offres seront détruites.

DOUALA le 7 Septembre 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

TRADEX S.A

COMMUNIQUE N°011/DG/TRADEX/CIPM/22 DU _ PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/TRADEX/CIPM/22 DU 18 JUILLET 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET À L'INSTALLATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

le Directeur Général de TRADEX S.A. communique :

La société **Systèmes & Applications Electroniques (S.A.E.)**, BP : 1731 Douala, est déclarée adjudicataire du Marché objet de l'Appel d'Offres susmentionné comme suit :

MONTANT (FCFA HT)	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI D'EXECUTION
Quatre-vingt-seize millions trois cent deux mille (96 302 000)	Cent quatorze millions huit cent quarante mille cent trente-cinq (114 840 135)	Quatre-vingt-dix-neuf (99) jours

Il l'invite par conséquent à prendre l'attache du Maître d'Ouvrage pour la finalisation du Marché correspondant. Par ailleurs, les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, sont invités à passer retirer leurs offres auprès du secrétariat de la Cellule des Marchés (CMA) de TRADEX S.A., à l'adresse ci-après dans un délai maximum de quinze jours, faute de quoi celles-ci seront détruites :

Secrétariat de la CMA-TRADEX.

B.P: 1468 Bonanjo Douala-Cameroun

Tél. 233 43 63 75 / 233 43 63 76

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour les entreprises soumissionnaires non retenues, ayant participé à l'Appel d'Offres susvisé.

DOUALA le 8 Septembre 2022

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

NGONDI OWONA Alain Francis

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 06 SEPT 2022 RELATIF AUX TRAVAUX : LOT1 : CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI - CARREFOUR PRISON (EN PAVE) LOT2 : ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCÉDURE D'URGENCE) N° FINANCEMENT IMPUTATION MONTANT LOT 1 CUN 221-150 85 000 000 LOT 2 CUN 221-150 99 000 000

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
 221-150

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la CUN de l'année 2021, le Maire de la Ville de Ngaoundéré, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence pour le compte de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré (Maître d'Ouvrage), un Appel d'Offres National Ouvert des Travaux cités ci-dessus.

Les travaux comprennent notamment :

2. Consistance des prestations

LOT1 : CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI - CARREFOUR PRISON (EN PAVE)

Les travaux comprennent notamment :

- INSTALLATIONS
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT - DRAINAGE
- OUVRAGE D'ART - OUVRAGE HYDROLIQUE
- SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DE SECURITE
- DIVERS

LOT2 : ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE

- INSTALLATIONS
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT - DRAINAGE
- OUVRAGE D'ART - OUVRAGE HYDROLIQUE
- SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DE SECURITE
- DIVERS

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N°	Intitulé du projet	Coût prévisionnel
LOT1	CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI - CARREFOUR PRISON (EN PAVE)	85 000 000 (quatre-vingt-cinq millions) FCFA
LOT2	ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE	99 000 000 (quatre-dix-neuf millions) FCFA

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres ne comportent qu'un seul lot unique ci-après définis :

N°	Intitulé du projet	Lieu d'exécution
----	--------------------	------------------

1	- CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI - CARREFOUR PRISON (EN PAVE) - ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (en procédure d'urgence)	Ville de Ngaoundéré
---	---	------------------------

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N° 03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré « CUN » et du MINH DU exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté auprès du secrétariat du Maire de la Ville de Ngaoundéré, BP : 62 NGAOUNDERE dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté et l'ARMP/Adamaoua.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès du secrétariat du Maire de la Ville de Ngaoundéré, dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichages dans les locaux de la dite Communauté, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale :

N°	Intitulé du projet	MONTANT
LOT1	CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI - CARREFOUR PRISONB (EN PAVE)	100 000
LOT2	ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE	100 000

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq(05) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat du Maire de Ville de Ngaoundéré, sis à la Communauté Urbaine de Ngaoundéré au plus tard **le 23 SEPT 2022 à 15 heures**, l'heure locale et devra porter la mention suivante :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014/AONO/CUN/SG/CIPM-CUN/DT/2022 DU 06 SEPT 2022
RELATIF AUX TRAVAUX :*

LOT1 : CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI - CARREFOUR PRISON (EN PAVE)

LOT2 : ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE

VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (en procédure d'urgence)

« A l'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif. (Obligatoire).

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **08 (huit) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente(30)jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant F cfa :

N°	Intitulé du projet	MONTANT CAUTION
LOT1	CONSTRUCTION DE LA ROUTE ISSA SANTI - CARREFOUR PRISON (EN PAVE)	1 700 000
LOT2	ASSAINISSEMENT DES RUES DANS LA VILLE	1 980 000

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 23 SEPT 2022 à 16 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN dans la salle de délibération des actes de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires

1. Absence d'un prix unitaire quantifié ;
2. Non-conformité du modèle de soumission ;
3. La note technique inférieure à 70% oui sur 100.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2- Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

1. La situation financière;
2. L'expérience ;
3. Le personnel ;
4. Le matériel.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché par lot au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Administration au nom de la quelle sera Conclu le Marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN, un marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

- Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté urbaine de Ngaoundéré.
- Numéro de téléphone

NGAOUNDERE le 6 Septembre 2022

Le MAIRE

SALIHOU

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone / Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !